

Période **2014-2020**

Investissement pour la
croissance et l'emploi

Programme Opérationnel
Martinique

Fonds Social
Européen
Etat

Version 2
31 octobre 2013



Conseil Général
de la Martinique

TABLE DES MATIERES

SECTION 1 : STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE	5
1.1- STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE	6
1.1.1- Eléments de diagnostic relatifs à l'emploi et l'inclusion sociale	6
1.1.2- La contribution du PO FSE-Etat 2014-2020 Martinique à la stratégie Europe 2020	9
1.2- JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIERE	15
SECTION 2 : DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES	18
SECTION 2.A. DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES HORS ASSISTANCE TECHNIQUE	19
AXE PRIORITAIRE N°1- Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	20
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 1 : l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle (8i)	21
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 1 : l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (8ii)	24
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 3 de l'axe prioritaire 1 : l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises (8iii)	26
AXE PRIORITAIRE N°2- Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi	28
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 2 : l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs (8v)	29
AXE PRIORITAIRE N°3- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	32
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 3 : l'inclusion active en vue d'améliorer l'employabilité (9i)	33
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 3 : L'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris dans les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général (9iv)	37
AXE PRIORITAIRE N° 4 : Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion	41
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 4 : les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux (9vi)	41
AXE PRIORITAIRE N°5- Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	44
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 5 : La prévention et la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité (10i)	45
2.A.6. Le cas échéant, un résumé de l'utilisation planifiée de l'assistance technique, incluant, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités impliquées dans la gestion et le contrôle des programmes et de leurs bénéficiaires (par axe prioritaire) (article 87, paragraphe 2, point b, vii).	51
SECTION 2.B.DESCRPTION DES AXES PRIORITAIRES EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE (ARTICLE 87, PARAGRAPHE 2, POINT C DU RPDC)	52
AXE PRIORITAIRE 10 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	52
Tableaux 14 à 16 : Catégories d'intervention	55

SECTION 3. PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	56
3.1. TABLEAU INDIQUANT, POUR CHAQUE ANNEE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 53, 110 ET 111 DU RPDC, LE MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE TOTALE ENVISAGEE POUR LE SOUTIEN DE CHACUN DES FONDS (EN EUROS) (TABLEAU 17)	56
SECTION 4. APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	57
4.1 LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE	57
4.2. LE CAS ECHEANT, MODALITES DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, ARTICLE 7, PARAGRAPHE 3, POINT B DU RPDC ET ARTICLE 87, PARAGRAPHES 2 ET 3 DU REGLEMENT (CE) N° [FEDER]	57
4.3. LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES (TELS QUE DEFINIS A L'ARTICLE 99 DU RPDC) AUTRE QUE LE DEVELOPPEMENT URBAIN ENTREPRIS A L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT FEDER ET LEUR DOTATION FINANCIERE INDICATIVE POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE.	57
4.4 LE CAS ECHEANT, MECANISMES VISANT A ASSURER LA COORDINATION AVEC LES ACTIVITES DE COOPERATION ET STRATEGIES MACROREGIONALES ET LES STRATEGIES DE BASSINS MARITIMES	57
SECTION 5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES	58
5.1 ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHEES PAR LA PAUVRETE / GROUPES CIBLES LES PLUS MENACES PAR LA DISCRIMINATION	58
5.2 STRATEGIE DU PROGRAMME OPERATIONNEL ELABOREE POUR REPENDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES ZONES GEOGRAPHIQUES/GROUPES CIBLES LES PLUS TOUCHES PAR LA PAUVRETE	60
SECTION 6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES TOUCHÉES PAR DES HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES, GRAVES OU PERMANENTS	64
SECTION 7. AUTORITÉS ET ORGANISMES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS	65
SECTION 8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER ET AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROPÉENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI	66
8.1- ARTICULATION ENTRE LES FONDS	66
8.2- ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROPEENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI	66
SECTION 9. CONDITIONNALITES EX ANTE	69
9.1. IDENTIFICATION DES CONDITIONNALITES EX ANTE APPLICABLES ET ANALYSE DE LEUR EXECUTION (TABLEAU 24)	70
9.2. DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT A REMPLIR LES CONDITIONNALITES EX ANTE, ORGANISMES RESPONSABLES ET CALENDRIER (TABLEAUX 25 ET 26)	74
SECTION 10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES	75

SECTION 11. PRINCIPES HORIZONTAUX	76
11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	78
11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION	78
11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	78

**SECTION 1 : STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME
OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN
FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE,
ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE**

1.1- STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

1.1.1- Eléments de diagnostic relatifs à l'emploi et l'inclusion sociale

Après une période de croissance soutenue de 2001 à 2007, la Martinique a vu son PIB reculer de manière significative entre 2008 et 2009 (taux de croissance négatifs atteignant respectivement -0,3 % et -6,5 %). Si les années 2010 et 2011 marquent le retour d'un dynamisme économique (taux de croissance de respectivement 4,6 % et 1,0 %), le rattrapage observé n'a pas suffi à compenser la baisse de 2009, l'année 2012 connaissant une conjoncture particulièrement morose.

Les « handicaps structurels » qui caractérisent la Martinique rendent difficile le déploiement de stratégies de développement économique permettant de valoriser les potentiels de croissance existants et de garantir *in fine* une cohésion sociale et territoriale.

La Martinique, région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne présente des handicaps dont la permanence et le cumul constituent des freins à son développement. L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) souligne notamment le « handicap » que représentent :

- ❑ L'éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité et l'enclavement. Isolée dans son espace géographique et excentrée des grands courants d'échanges, la Martinique est confrontée à l'impossibilité de tirer pleinement profit des avantages du marché de l'Union européenne ;
- ❑ une étroitesse du marché local,
- ❑ des conditions topographiques et climatiques difficiles : taille réduite, vulnérabilité face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- ❑ un voisinage de proximité exclusivement composé de pays tiers de l'UE qui posent des enjeux stratégiques en termes d'insertion et de coopération.

Dans ces conditions, les fonds européens représentent pour la Martinique un effet levier important dans la mise en œuvre des politiques publiques qui garantissent la cohésion économique et sociale. La mise en synergie de ces fonds avec les ressources existantes aux échelles locale et nationale permettra à la Martinique de proposer des solutions adaptées à ces enjeux relatifs à l'emploi, la formation, la compétitivité et au cadre de vie.

- ❑ Concernant l'accès à l'emploi, la Martinique se situe en dessous du niveau d'emploi moyen observé dans l'hexagone et loin de l'objectif de 75% de taux d'emploi affiché par les instances européennes pour l'année 2020. Le tissu productif martiniquais demeure fragile, peine à produire de l'emploi et doit en grande partie le maintien de sa viabilité et de sa compétitivité à l'intervention publique.

Le taux de chômage en Martinique s'élevait à 21 % en 2012¹, soit 10 points au-delà du niveau moyen dans l'hexagone. Près de la moitié de ces chômeurs (46%) l'étaient depuis plus de trois ans (un chiffre qui s'élevait à 50% en 2007).

Toujours en 2012, le taux d'emploi des 15-64 ans atteignait 51% en Martinique (54% chez les hommes et 48,5% chez les femmes), contre 63,8% en France métropolitaine.

¹ Enquête annuelle sur l'emploi réalisée par l'INSEE.

Certaines catégories de la population, en particulier les jeunes et les femmes, sont plus durement touchées par le chômage. En 2011, 58,09% de la population des jeunes (moins de 30 ans) de sexe masculin à la recherche d'emplois étaient au chômage. Chez les femmes de cette même tranche d'âge, cette proportion atteignait 63,22%. En 2012, près d'un jeune actif sur deux (47%) de moins de 30 ans était toujours au chômage.

Dans le même temps, l'offre d'emplois peine à rencontrer la demande en termes quantitatif et qualitatif. Les offres satisfaites sont en baisse sensible, ce qui révèle une inadéquation entre les profils des candidats et les offres. En 2013, on recense 7 019 offres d'emplois non satisfaites alors que le nombre de chômeurs inscrits à pôle emploi s'établit à 44 371 (soit une hausse de 4,7% de plus par rapport à 2012).

Ainsi, en 2010, plus de 77% des entités productives martiniquaises n'avaient aucun salarié. Par ailleurs, le taux de création d'entreprise (11,3% en 2011) tout comme celui du taux de survie à 3 ans des unités de production nouvellement créés (53,3 %) restent moins élevés que celui de la Métropole (où les taux évoqués atteignent respectivement 15,6% et 62,3 %).

- La Martinique connaît une évolution démographique singulière : les jeunes (généralement les mieux formés) sont contraints de « s'exiler » à la recherche de perspectives professionnelles plus attrayantes, tandis qu'il existe une vague de retour (ou d'arrivée définitive) de personnes âgées désireuses de profiter de leur retraite en Martinique.

La Martinique doit ainsi faire face au défi du vieillissement de sa population. Les comportements sociétaux changeant, les moyens des ménages et la taille des habitats étant de plus en plus limités, les structures d'accueil pour personnes âgées existantes sont insuffisantes en nombre. En 2040, si les tendances démographiques récentes observées en matière de fécondité, de mortalité et de migrations se poursuivent, la Martinique sera peuplée de 423 000 habitants selon les estimations de l'INSEE.

Or, 40% de la population martiniquaise aura plus de 60 ans, ce qui ne sera le cas que pour 31% des français. Alors que la France métropolitaine verra sa population totale croître de 15,1% par rapport à 2007, la Martinique ne connaîtra qu'une croissance démographique de 6,5% sur la même période. A partir de 2040, le solde naturel deviendra négatif et la population martiniquaise commencera à décroître, les entrées sur le territoire ne suffisant plus à compenser l'excédent des décès sur les naissances. A l'horizon 2020, l'INSEE estime qu'au sein d'une population martiniquaise qui s'élèvera à environ 415 000 personnes :

- ✓ les martiniquais de moins de 20 ans ne représenteront plus que 23,8% de la population locale ;
- ✓ les martiniquais de 60 ans et plus représenteront 27,6% de la population locale.

Ce processus pose d'ores et déjà problème de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées. En 2013, 28% des plus de 75 ans vivant en Martinique sont atteints de la maladie dite d'Alzheimer (cette proportion n'est que de 19% en métropole). Par ailleurs, le vieillissement accentué de la population pose avec acuité, la question des soins, de l'adaptation des logements et des structures d'accueil.

- Concernant le cadre de vie, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, la société martiniquaise est en proie à un phénomène de précarisation croissante qui touche indistinctement toutes les tranches d'âge de la population, même si l'ampleur est plus marquée chez les jeunes et les personnes âgées.

En 2013, 15% des martiniquais bénéficient des minima sociaux. Plus alarmant : un martiniquais sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un quart des enfants martiniquais grandissent au sein de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Dans ces conditions, l'atomisation du lien social dans une société martiniquaise autrefois caractérisée par une forte solidarité (notamment intergénérationnelle) contribue à renforcer la grande précarité dans laquelle vivent certaines tranches de la population.

A ce titre, il importe de relever une part importante de familles monoparentales (40% des ménages en 2013, soit 10,8% de la population martiniquaise).

Fin 2011, le nombre de personnes couvertes par la Caisse d'allocations familiales s'élevait à 217 646 personnes, soit plus de la moitié de la population totale martiniquaise. Parallèlement, le nombre de personnes isolées est en constante augmentation depuis 2009 (il atteignait 35 182 personnes fin 2011). Enfin, à la même époque, 38 925 personnes résidant en Martinique étaient bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), soit près d'une personne sur dix résidant en Martinique.

En matière d'habitat, le territoire martiniquais est en proie à des pressions telles que malgré la décélération démographique engagée, les besoins en logement sont toujours à un niveau élevé. Ainsi, en 2012, la Martinique comptait 9 400 demandeurs de logements sociaux pour un parc social comptant 25 000 logements. La demande existante représente 7 années d'attributions. Dans le même temps, l'important taux de vacance observé (13% du parc) s'explique notamment par la dégradation de l'habitat et l'indivision. Si l'habitat représente un défi majeur afin d'engager un développement durable en Martinique, il est avant tout l'expression d'insuffisances structurelles en termes d'équipement et de raccordement aux réseaux qui mettent en péril l'inclusion sociale : en 2012, 40% des logements ne disposaient pas d'eau chaude, 12% étaient équipés d'un chauffe-eau solaire et 44% étaient raccordés au tout à l'égout. A ce titre, la question du logement et de l'accès à un habitat digne constitue un des enjeux en termes de cohésion sociale et territoriale à l'échelle de la Martinique.

- La Martinique se caractérise également par une forte concentration de populations « fragiles » difficilement repérables dans le parcours de soins ou de prise en charge médico-sociale et qui ont la plupart du temps des difficultés d'accès aux droits et aux soins (cette particularité est rappelée dans le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2012-2015 de l'Agence Régionale de Santé dont le plan d'actions cible spécifiquement certains publics « fragiles » : les populations immigrées – soit 2,1% de la population martiniquaise recensée en 2007, les femmes victimes de violences, les personnes sans abri – en 2008, 800 personnes étaient considérées en situation « d'errance » par la Direction de la Santé et du Développement Social, les jeunes – de 16 à 25 ans à faibles ressources— ainsi que les prostituées de rue.). L'état de santé et l'accès aux soins de ces populations, nécessairement mal connus et très approximativement évalués par les acteurs institutionnels, s'expliquent par un ensemble de déterminants d'ordre géographique, économique, administratif, légal ou encore psychosocial qui compromettent fortement la cohésion sociale à l'échelle du territoire martiniquais.

Compte-tenu du lien fort existant entre situation sociale précaire et état de santé détérioré et qui est rappelé par la stratégie portée par le PRAPS 2012-2015, le FSE sera mobilisé pour l'appui à l'accès aux soins ou aux services sociaux, ainsi que pour le soutien de projets de développement de services de proximité utiles à la population en visant en particulier les publics les plus fragiles (bénéficiaires de minima sociaux, personnes âgées –avec un effort tout particulier adressé à la prise en compte du vieillissement dans la problématique de l'accès aux soins depuis le domicile du patient— personnes handicapées, petite enfance, femmes et familles monoparentales,....

- La Martinique connaît un niveau d'illettrisme et un taux d'échec scolaire encore élevés.
 - ✓ En 2006, le taux d'illettrisme s'élève à 14%.
 - ✓ Les jeunes scolarisés qui n'ont pas obtenu de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire sont estimés à 22% de cette classe d'âge, contre 13,7% pour l'ensemble de la France

Or, malgré les difficultés d'insertion généralisées des jeunes sur le marché du travail en Martinique, le diplôme demeure un atout : le taux de chômage des BAC+2 (9,6%) est ainsi trois fois moins élevé que celui des actifs sans diplôme (29,8%), et le taux de chômage des moins de 30 ans sans diplôme est de 64,4%.

1.1.2- La contribution du PO FSE-Etat 2014-2020 Martinique à la stratégie Europe 2020

Le diagnostic territorial réalisé en 2012 a permis d'identifier deux axes d'intervention spécifiques sur lesquels l'action en matière d'inclusion sociale et d'emploi devra se concentrer au cours de la programmation des fonds européens de 2014 à 2020 : « l'emploi, la formation et l'élévation du niveau général des compétences » et « l'aménagement structurant du territoire martiniquais dans un souci de cohésion sociale et territoriale ».

En complémentarité avec le PO FEDER/FSE Région, le PO FSE Etat poursuivra les objectifs d'amélioration du taux d'emploi des 20-64 ans, de réduction des risques de pauvreté et d'exclusion sociale et d'amélioration du niveau d'éducation, tels qu'ils sont énoncés dans la Stratégie 2020 de l'Union européenne. Pour ce faire, le PO FSE-Etat est constitué de 5 axes complémentaires :

- ❑ **Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi**, 1 objectif thématique :
 - ✓ Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle (OT8 FSE) ;
- ❑ **Axe 2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques**, 1 objectif thématique :
 - ✓ Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle (OT8 FSE) ;
- ❑ **Axe 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté**, 1 objectif thématique :
 - ✓ Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté (OT9 FSE) ;
- ❑ **Axe 4 : Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion**, 1 objectif thématique :
 - ✓ Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté (OT9 FSE) ;
- ❑ **Axe 5 : Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous**, 1 objectif thématique :
 - ✓ Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation (OT 10 FSE).

Le PO FSE-Etat, qui mobilise trois objectifs thématiques distincts mais complémentaires, sera mis en œuvre pour relever trois défis qui conditionnent l'engagement de la Martinique dans un processus de croissance intelligente et inclusive en cohérence avec la Stratégie Europe 2020 :

- ❑ la promotion de l'emploi, notamment auprès des publics les plus éloignés du marché du travail et en favorisant en particulier la mobilité professionnelle au sein d'une économie martiniquaise structurée ;
- ❑ la promotion de la cohésion sociale en promouvant l'inclusion active, en améliorant la qualité et l'accès aux services, et en favorisant la territorialisation des politiques d'inclusion;
- ❑ la lutte contre le décrochage scolaire.

Chaque axe du PO FSE-Etat apportera une contribution ciblée aux objectifs identifiés par la Stratégie Europe 2020.

- **L'axe 1 « Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi »** contribuera à promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle en Martinique (OT8) au travers d'actions directement orientées vers les publics demandeurs d'emploi, qu'ils soient très éloignés du monde du travail (chômeurs de longue durée) ou non (jeunes diplômés en recherche d'emploi). Parce que ces demandeurs d'emploi se trouvent parfois dans des situations différentes, la Martinique fera le choix de soutenir les actions expérimentales et innovantes d'accompagnement individualisé. A cet égard, les jeunes NEET qui peinent à s'intégrer sur le marché du travail constitueront une cible privilégiée du FSE (OT8, priorité d'investissement 8ii). Combiné avec les actions qui seront conduites de manière conjointe à partir des autres axes du PO FSE-Etat (notamment l'axe 5 dédié à la problématique du décrochage scolaire), les démarches encouragées dans cet axe 1 permettront de prévenir la Martinique des phénomènes de désinsertion sociale des jeunes et d'enrayer la recrudescence des actes d'incivilité et de violence observées au cours de la décennie passée (bien que la Martinique soit confrontée à une délinquance des jeunes moins prégnante que d'autres RUP française telles que la Guyane ou la Guadeloupe). L'inclusion économique, qui conditionne dans une large mesure l'exclusion sociale et la pauvreté, concentrera une part importante des efforts engagés sur cet axe 1 (OT8, priorité d'investissement 8i). Compte-tenu de la structure du tissu productif local, dynamique mais atomisé et faiblement créateur d'emplois, il conviendra de cibler la création d'emplois dans tous les secteurs d'activités avec notamment un soutien spécifique à la création d'entreprise (OT8, priorité d'investissement 8iii).
- **L'axe 2 « Anticiper et accompagner les mutations économiques »** visera à promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle (OT8). L'intervention du FSE sera centrée sur le développement de la capacité des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs à s'adapter au changement (OT8, priorité d'investissement v). Il s'agira de soutenir les actions de promotion et de formation au dialogue social, de répondre aux problématiques propres au monde de l'entreprise (conditions de travail, management, organisation du travail, etc. Il s'agit également de doter les martiniquais d'outils leur permettant d'être acteurs des mutations économiques en cours, en soutenant les actions d'accompagnement de reconversions (une démarche qui répond pleinement à la demande de renforcement du FSE dans sa dimension strictement « sociale » telle qu'affichée dans le projet de règlement FSE) et les entreprises dans leur effort de structuration des filières. La cohésion économique et sociale de la Martinique dépendant de la capacité de son appareil productif à créer de l'emploi, et du défi démographique en perspective (décroissance de sa population à l'horizon 2040), la mobilisation de l'axe 2 dédié à l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques s'avère décisive dans l'accomplissement des objectifs de la Stratégie Europe 2020 en matière d'emploi, d'inclusion sociale et de réduction des risques de pauvreté.
- **L'axe 3 « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté »** s'attachera à satisfaire les objectifs de réduction des risques de pauvreté et d'exclusion fixés dans la Stratégie Europe 2020 (OT9). En matière d'inclusion, la Stratégie Europe 2020 fixe pour la France l'objectif de diminuer de 1,6 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour répondre à ces objectifs, Le PO FSE Etat soutiendra les projets visant à :

 - ✓ créer les conditions de mise en activité des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
 - ✓ renforcer les conditions de l'égalité des chances en répondant aux besoins des plus fragiles: petite enfance, mères isolées, jeunes sans qualifications, sans abris et dépendants... ;

- ✓ veiller à une meilleure cohésion en assurant un meilleur accès aux droits et aux services
- ✓ favoriser l'innovation sociale² ;
- ✓ accompagner opérationnellement et fonctionnellement son tissu associatif ;
- ✓ renfoncer le rôle et les moyens de l'Economie Sociale et Solidaire.

Compte tenu des débouchés dans les domaines du service à la personne et de la santé, la mise en œuvre du PO FSE-Etat contribuera à explorer, évaluer et valoriser ces potentiels de croissance inclusive. Cela implique un renforcement du tissu associatif aujourd'hui exsangue, et un soutien accru à l'économie sociale et solidaire ainsi qu'une articulation avec les entreprises du secteur des services à la personne (dont la grappe SAP Performance labellisée par la DATAR peut servir de support) ou encore une synergie avec la spécialisation intelligente sur l'innovation sociale.

- **L'axe 4 « Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion » (OT9)** s'attachera au développement de l'insertion par l'activité des publics les plus éloignées de l'emploi en favorisant une approche coordonnée des différents partenaires de l'offre d'insertion au sens large (Département, EPCI, CCAS, Pôle Emploi, CAF, CGSS, services de l'Etat, Région, prestataires de service, entreprises, etc.) sur l'ensemble du territoire. Il s'agira de favoriser la territorialisation des politiques d'inclusion, en soutenant et en accompagnant les initiatives mises en œuvre à cette échelle. Par cet axe, le PO FSE Etat se donne pour objectif de répondre aux objectifs de croissance inclusive de l'Union.
- **L'axe 5 « Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous » (OT 10)**. Le PO FSE Etat se donne pour objectif de contribuer à réduire le niveau important d'échec scolaire en accompagnant les dispositifs de soutien aux politiques globales visant à réduire l'échec et le décrochage scolaires. Il contribuera à l'objectif de L'Union de réduire le taux de décrochage scolaire doit être abaissé à moins de 10% (9,5% pour la France).

Ces objectifs et actions s'inscrivent en réponse aux faiblesses identifiées par l'accord de partenariat pour la France dans son diagnostic qui précise que dans les RUP La pauvreté, associée à un certain nombre de problèmes sociaux et d'éducation (taux de chômage élevé notamment chez les jeunes, décrochage scolaire, chômage de longue durée, faible niveau d'éducation des jeunes et de qualification de la population) et de maillage territorial insuffisant en matière de services médicaux et sociaux, est accentuée dans par le coût de la vie, plus élevé qu'en métropole :

- *Le dynamisme de la démographie spécifique aux RUP, même si les Antilles connaissent un tassement, fait apparaître une création nette d'emplois très insuffisante face aux besoins des classes d'âge qui se portent sur le marché du travail chaque année. Or le taux d'emploi et le taux d'activité sont faibles, et le chômage s'élève en moyenne dans les RUP à 22,4% en 2011, avec une très forte proportion de jeunes et de chômeurs de longue durée. Pour autant, des offres d'emploi restent insuffisamment pourvues au niveau local, ce qui révèle la nécessité d'une amélioration générale des niveaux de qualification, d'un meilleur ciblage des formations pour l'insertion professionnelle locale, mais aussi d'intermédiation sur le marché du travail.*
- *En outre, l'offre d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi (intérieur et en mobilité) reste insuffisante et mal organisée, malgré des efforts de déploiement importants. La situation du marché du travail est donc globalement très préoccupante et facteur de tensions sociales. Elle interpelle la solidarité des familles au moment où les jeunes chargés de famille recherchent l'autonomie.*

² Cette question constitue une priorité indiquée dans le projet de règlement FSE.

- *La situation du point de vue de la formation se caractérise par un effort important pour assurer la couverture des besoins éducatifs de base face à la démographie, mais des taux importants d'illettrisme, de décrochage scolaire voire de non scolarisation (exemple des mineurs isolés souvent sans référents) sont toujours observés.*
- *L'accès aux soins de santé et aux services sociaux et de proximité dont l'offre est mal répartie et peu dense. Le vieillissement de la population à l'horizon 2030 dans toutes les RUP, et plus rapidement pour les Antilles, fait naître des besoins croissants de prise en charge liés à l'âge et à la dépendance, alors que l'offre spécialisée (structures, services) reste largement à développer et rendre solvable. Il en est de même pour la prise en compte du handicap.*

Par la stratégie qu'il se fixe le PO FSE Etat contribuera à l'atteinte des objectifs fixés pour la France par l'Union dans l'objectif d'une croissance inclusive:

- **Taux d'emploi = 75%**
- **Réduction de la pauvreté = -1,6 millions de personnes**
- **Réduction de décrochage scolaire = moins de 9,5%**

Tableau 1 : Présentation synthétique pour justifier le choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisis	Fonds	Justification du choix
OT8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8i) l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle (au niveau territorial ou extra territorial)	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique se caractérise par un faible taux d'emploi (53% contre 64% en moyenne nationale) et un taux de chômage élevé (21% en 2012, soit moins 11 points par rapport à la moyenne nationale). □ Les objectifs visés sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ de poursuivre les efforts pour l'élévation du niveau général des compétences, ✓ de résorber le chômage chronique, en particulier celui des jeunes, ✓ de renforcer et développer les filières de formations en lien avec les besoins définies prioritairement dans les CPRDFP et dans les contrats d'étude prospective (CEP).
	8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	FSE	
	8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ L'économie martiniquaise est dominée par le secteur non marchand, qui représente 37,6 % de la valeur ajoutée totale et 49,4 % des effectifs salariés. □ Malgré un dynamisme affirmé de création d'entreprise, le taux de survie à 3 ans des entreprises est inférieur à la moyenne nationale (53,3 % contre 62,3 % pour la Métropole). □ Il s'agit d'accompagner l'accès et le retour à l'emploi par la création d'entreprises et d'activités pérennes.
	8v) l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique est en butte à des dysfonctionnements majeurs dans le dialogue social dont la crise sociale de 2009 a révélé l'ampleur. □ La mutation économique engagée par le territoire nécessite des actions adaptées visant à optimiser les conditions de travail, faciliter la reconversion et l'adaptation des salariés fragilisés dans leur emploi.
OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	9i) l'inclusion active en particulier en vue d'augmenter l'employabilité	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique est confrontée à des difficultés particulières d'intégration sociale et d'accès aux services sociaux. Les objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ diagnostiquer les problèmes d'insertion, ✓ mettre en œuvre des actions de formation et d'accompagnement en vue de développer les compétences et de lever les freins à l'insertion. <p>Le tissu économique de la Martinique ne permet pas au plus grand nombre de demandeurs d'emploi de déployer leurs compétences. Progressivement, une déqualification s'opère. Afin de maintenir l'employabilité des demandeurs d'emploi, il s'agit de favoriser les initiatives qui permettront l'immersion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.</p>
	9iv) L'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris dans les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ Au-delà des actions menées en faveur de l'inclusion active, il s'agira d'améliorer l'accès à des services de qualité, en particulier en faveur des plus fragiles (bénéficiaires du RSA, personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance, les femmes et les familles monoparentales, ...). □ En complémentarité avec le FEDER, qui interviendra pour favoriser les investissements dans des infrastructures, le FSE sera mobilisé pour l'appui à l'accès aux soins ou aux services sociaux et pour le soutien de projets de développement de services de proximité utiles à la population.
	9vi) Les stratégies de développement locale menées par les acteurs locaux	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ Le développement de l'insertion par l'activité des publics les plus éloignés de l'emploi, mais également l'amélioration de l'accès à des services durables, abordables et de qualité requière une approche coordonnée des différents partenaires de l'offre d'insertion au sens large (Département, EPCI, CCAS, Pôle Emploi, CAF, CGSS, services de l'Etat, Région, prestataires de service, entreprises, etc.) sur l'ensemble du territoire. Il s'agira donc de favoriser la territorialisation des politiques d'inclusion, en soutenant et en accompagnant les initiatives mises en œuvre à cette échelle.

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisies	Fonds	Justification du choix
OT 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10i) La prévention et la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité	FSE	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique connaît un niveau d'illettrisme et un taux d'échec scolaire encore élevés. En 2006, le taux d'illettrisme en Martinique s'élevait à 14%. En 2012, 37,3% des plus de 15 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme ; cette part représente encore 27,3% des 18-24 ans non scolarisés. □ Les objectifs visés sont <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'améliorer les conditions d'accès à la formation, ✓ de poursuivre la mise en œuvre des dispositifs innovants contre l'échec scolaire.

1.2- JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIERE

- Sous réserve du montant de l'enveloppe allouée, sont présentés ci-dessous, les niveaux de concentration indicative par priorité d'investissement.

	PI	Projection 2014-2020	Observations
Part Etat	8.1	20 500 000 €	
	8.2	20 000 000 €	+IEJ
	8.3	3 500 000 €	
	8.5	17 552 000 €	
	10.1	2 000 000 €	+ IEJ
	AT	2 648 000	
	Total Etat	66 200 000 €	50,00%
Part CG	9.1	30 552 000 €	
	9.4	13 000 000 €	
	9.6	20 000 000 €	
	AT	2 648 000 €	4%
	Total CG	66 200 000 €	50,00%
Total	132 400 000 €		

	PI	Projection 2014-2020	Concentration indicative
Part Etat	8.1	20 500 000 €	30,59%
	8.2	20 000 000 €	
Part CG	9.1	30 552 000 €	38,18%
	9.6	20 000 000 €	
Total :		91 052 000 €	68,8%

Tableau 2 : Aperçu de la stratégie d'investissement du programme

Axe prioritaire	OT	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
1. Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8i) l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle (au niveau territorial ou extra territorial)	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi par un suivi personnalisé des publics	Personnes exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation (IC)	FSE		
		8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi	Personnes de 16-25 ns exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation (IS)			
		8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	Augmenter l'accès et le retour à l'emploi par la création d'entreprises pérennes	Personnes exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation (IC)			
2. Anticiper et accompagner les mutations économiques	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8v) l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	Améliorer le dialogue social et sécuriser les parcours professionnels	Nombres d'entreprises impliquées (IS)			
		3. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	9i) l'inclusion active en particulier en vue d'augmenter l'employabilité		Créer les conditions d'une mise à l'emploi	Personnes inactives nouvellement engagées dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation (IC) Personnes jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation (IC)
9iv) l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général	Améliorer l'offre et les conditions d'accès aux droits, aux services à la personne, aux services sociaux et aux services de santé			Personnes bénéficiant d'un accompagnement ou d'un service soutenus (IS)			
4- Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	9vi) les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	Territorialiser les politiques d'inclusion sociale en accompagnant les actions mises en œuvre à cette échelle	Immédiat : bénéficiaires engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation (IC)			

Axe prioritaire	OT	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
				A long terme : bénéficiaires occupant un emploi ou suivant une formation six mois après la fin de leur participation (IC)			
5. Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	OT 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10i) La prévention et la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité	Réduire l'abandon scolaire précoce	Nombre de décrocheurs réinsérés après la prise en charge (IS)			
6. Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE			(1) Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme (2) Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel (3) Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme		FSE		

SECTION 2 : DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES

SECTION 2.A. DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES HORS ASSISTANCE TECHNIQUE

AXE PRIORITAIRE N°1- Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

- Non pertinent

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 1 : l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle (8i)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi par un suivi personnalisé des publics

Constat	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Le marché de l'emploi est caractérisé par un faible taux d'emploi (53% contre 64% en moyenne nationale soit moins 11 points par rapport à la moyenne nationale), un taux de chômage élevé (21% en 2012) avec une forte proportion de chômeurs de longue durée et un chômage des jeunes préoccupant. ❑ Cette situation préoccupante nécessite une coordination accrue entre les acteurs des politiques d'emploi autour du service public de l'emploi (SPE) de manière à apporter des réponses satisfaisantes aux demandeurs d'emploi. ❑ De fait, dans le prolongement des orientations du programme national de réforme notamment concernant la mise en œuvre du plan stratégique « Pôle Emploi 2015 », l'accent sera mis sur la création de services adaptés et innovants en complément des prestations d'accompagnement du droit commun existantes. ❑ Ces différentes actions participeront à l'atteinte des objectifs de la stratégie 2020 sur l'augmentation du taux d'emploi.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Augmentation de la part d'accès et de retour à l'emploi des demandeurs d'emplois et des personnes inactives

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Personnes exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation (IC)		participants	Personnes exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation (IC)	0	participants	2014		Autorité de gestion sur la base d'enquête	Annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Actions de repérage et d'analyse ciblée des besoins en compétences par secteur d'activité et filières (études) ❑ Actions expérimentales et innovantes d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et des inactifs (accueil, prescription d'action, orientation..) avec pour objectifs de proposer des réponses adaptées voire différenciées, réactives et s'inscrivant dans une offre de service globale et cohérente avec les autres acteurs du territoire ❑ Actions de restitution et de partage de bonnes pratiques sous forme de rencontres-échanges, de publications, de guide bonnes pratiques ❑ Actions de professionnalisation des conseillers et acteurs de l'insertion afin de favoriser la mise en relation des demandeurs d'emplois avec les employeurs (méthodologie sur une logique de personnalisation de l'accompagnement, formation à l'accompagnement des TPE/PME,...) ❑ Actions de coordination et de synergie entre les acteurs de l'insertion et le monde économique (forum, plateforme d'échange, communication ...) ❑ Actions d'accompagnement à la mobilité professionnelle des demandeurs d'emplois et des inactifs dans les régions Caraïbe, Amérique et Europe, ❑ Actions de consolidation de projets professionnels et de placement à l'emploi ❑ Encourager le recrutement pérenne des seniors par le versement d'une prime complémentaire à l'embauche, ❑ Actions d'aide à la reprise d'activité des femmes notamment sur la problématique de gardes d'enfants, ❑ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Organismes Paritaires Collecteurs agréés (OPCA), ❑ Organismes de Formation, ❑ Pôle emploi, ❑ CAP emploi, ❑ AGEFIPH, ❑ Chambres consulaires, ❑ LADOM, ❑ DIECCTE, ❑ Associations, ❑ Entreprises, ❑
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- ❑ Appels à projet partenariaux (Etat, Région, Département)
- ❑ Cohérence avec les diagnostics territoriaux et la stratégie régionale
- ❑ Les projets devront s'inscrire dans une logique de parcours à visée emploi
- ❑ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de bénéficiaires de l'action (IS)	participants	FSE			Autorité de gestion	Annuelle

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 1 : l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (8ii)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Constat	<ul style="list-style-type: none"> □ Le marché de l'emploi est caractérisé par un faible taux d'emploi (53% contre 64% en moyenne nationale), un taux de chômage élevé (21% en 2012), soit moins 11 points par rapport à la moyenne nationale, avec une forte proportion de chômeurs de longue durée et un chômage des jeunes préoccupant. Le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans atteint 48,5%).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> □ Amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Personnes de 16-25 ans exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation (IS)		Participants							

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions d'aide au repérage des NEETs³, □ Actions innovantes d'accueil, d'orientation et de mise en parcours prenant en compte toute la problématique d'insertion des jeunes et notamment les freins sociaux d'accès à l'emploi (famille, logement, santé, garde d'enfants, transport, orientation...), □ Actions et dispositifs de deuxième chance et programmes de formations préqualifiantes et qualifiantes, □ Actions innovantes de soutien à l'ingénierie de parcours de formation (diversification de l'offre, outillage des structures d'accompagnement) et de développement des prescriptions de formation aux jeunes bénéficiaires de contrats aidés jeunes
-----------------------	--

³ Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Actions innovantes de transfert et d'échanges de savoirs et de compétences à l'international (chantiers de coopération internationale) <input type="checkbox"/> Développement et renforcement des dispositifs incitatifs à la création d'activité et d'entreprise par les jeunes <input type="checkbox"/> Actions innovantes de rapprochement entre les publics 16-25 ans, le monde économique et l'entreprise (job dating....) <input type="checkbox"/> Accompagnement social des jeunes <input type="checkbox"/> ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Missions locales, <input type="checkbox"/> Cap emploi, <input type="checkbox"/> Organismes de formation, <input type="checkbox"/> Associations, <input type="checkbox"/> Structures de prévention spécialisée, <input type="checkbox"/> Collectivités, <input type="checkbox"/> RSMA, <input type="checkbox"/> DIECCTE <input type="checkbox"/> ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Appels à projet partenariaux (Etat, Région, Département)
- Cohérence avec les diagnostics territoriaux et la stratégie régionale
- Les projets devront s'inscrire dans une logique de parcours à visée emploi
- Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de 16-25 ans participant à l'action (IC)	participant	FSE			Autorité de gestion	annuelle

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 3 de l'axe prioritaire 1: l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises (8iii)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Augmenter l'accès et le retour à l'emploi par la création d'entreprises pérennes

Constat	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique se caractérise par la prédominance du secteur non marchand qui représente un poids majeur dans l'économie avec 37,6 % de la valeur ajoutée totale et 49,4 % des effectifs salariés □ Malgré un dynamisme affirmé de création d'entreprise, le taux de survie à 3 ans des entreprises est inférieur à la moyenne nationale (53,3 % pour les entreprises créées en Martinique en 2006 contre 62,3 % pour la France). □ La création d'activités marchandes et pérennes constitue un enjeu important. Il s'agit en particulier de mieux accompagner les entreprises dans leur parcours.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> □ Accroissement du nombre de créations d'entreprises et d'emplois pérennes

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Personnes exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation (IC)		participants		0		2013		Autorité de gestion (enquêtes)	Annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> □ Financement des fonctions mutualisées dans les pépinières d'entreprises, les couveuses et coopératives d'activité, □ Actions de professionnalisation des créateurs et repreneurs d'entreprises post-crédation dans l'objectif de pérennisation de leur structure □ Financement d'études comparatives des différentes modalités de création d'entreprises et d'activités □ Actions de soutien à la mutualisation interentreprises des emplois et des compétences, groupement d'employeurs, « GEIQ » (« Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification »)
-----------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions de capitalisation - mutualisation d'expériences de création d'entreprise et d'activité (échanges, guides de bonnes pratiques...) □ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Entreprises, □ Groupements et réseaux d'entreprises, □ Pépinières d'entreprises, □ Associations, □ CRESS, Chambres consulaires, □ Collectivités, □ ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> □ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Appels à projet partenariaux
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire
- Cohérence avec les diagnostics territoriaux et la stratégie régionale
- Cohérence avec une dynamique sectorielle et approche par branche
- Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants (IC)	Participants	FSE			Autorité de gestion	annuelle

AXE PRIORITAIRE N°2- Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

- Non pertinent

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 2 : l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs (8v)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Améliorer le dialogue social et sécuriser les parcours professionnels

Constat	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique est en butte à des dysfonctionnements majeurs dans le dialogue social dont la crise sociale de 2009 a révélé l'ampleur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 % des salariés dans des entreprises non assujetties à des instances représentatives du personnel, ✓ Absence de ressources dédiées à l'accompagnement et à la prise en compte des conditions de travail dans ces TPE, ✓ Faible niveau de négociation dans les branches, ✓ Tensions sociales persistent dans les entreprises, les branches, ✓ Population salariée vieillissante à l'instar de la population globale □ Le moindre conflit impacte le territoire voire le bloque compte tenu de son organisation centripète. □ La mutation économique engagée par le territoire, nécessite des actions adaptées visant à optimiser les conditions de travail, faciliter la reconversion et l'adaptation des salariés fragilisés dans leur emploi. □ La particularité du tissu économique composé principalement de TPE/PME fait que l'enjeu de la formation des entrepreneurs, exploitants, artisans... est double : <ul style="list-style-type: none"> ✓ appuyer la pérennité des entreprises existantes ✓ favoriser le développement de celles qui ont vocation à se développer.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> □ Améliorer les conditions de travail et développer une vision durable de la performance incluant la performance sociale □ Faire monter en compétences tous les acteurs de l'entreprise □ Meilleure anticipation du changement et de ses conséquences sur la gestion des ressources humaines par les dirigeants des TPE/PME

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de petites et moyennes entreprises soutenues (IC)		entités				2013		DIECCTE	annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Actions de promotion, de sensibilisation, de formation et de soutien de dialogue social et à l'amélioration des conditions de travail ❑ Action d'ingénierie, de recherche-développement, d'expérimentation, d'études, d'enquêtes sur le travail et ses conditions ❑ Actions innovantes de structuration des entreprises, secteurs, filières (diagnostics concertés, groupements d'entreprises, démarche de GPEC individuelles, collective, territoriale ou intergénérationnelle, espaces de régulation sociale...) ❑ Actions d'accompagnement des responsables des TPE-PME (renforcement de la capacité managériale, appui conseil pour les actions innovantes...) ❑ Actions de sensibilisation, de conseil, d'accompagnement et d'orientation des salariés vers la formation ❑ Actions de sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés (ingénierie et construction de parcours personnalisés, formations individuelles et collectives à la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés, formations collectives ou individuelles certifiantes et qualifiantes, validation des acquis, plans de formations d'entreprises, actions interprofessionnelles, suivi et accompagnement renforcé des salariés précaires ou menacés par le licenciement...) ❑ Actions de promotion des outils, méthodes et expériences d'anticipation des mutations économiques ❑ Formation des professionnels aux techniques liées aux risques majeurs (constructions parasismiques par exemple) ❑ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ❑ OPCA, ❑ OF, ❑ ARACT, ❑ Associations, ❑ Consulaires, CRESS, ❑ Entreprises, particulièrement les TPE/PME, ❑ Groupements et réseaux d'entreprise, ❑ Organisations professionnelles, ❑ ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- ❑ Appels à projet partenariaux (Etat, Région, Département)
- ❑ Cohérence avec les diagnostics territoriaux et la stratégie régionale
- ❑ Cohérence avec une dynamique sectorielle et approche par branches
- ❑ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Personnes exerçant un emploi y compris les indépendants (IC)	participants	FSE			Autorité de gestion	annuelle

AXE PRIORITAIRE N°3- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

- Non pertinent

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 3 : l'inclusion active en vue d'améliorer l'employabilité (9i)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Créer les conditions d'une mise à l'emploi

Constat	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique se caractérise surtout par la faiblesse des revenus des ménages : le revenu médian par unité de consommation ne représente que 55% du revenu médian hexagonal. Personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté : □ Plusieurs facteurs concourent à cette situation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ un niveau élevé de chômage, en particulier chez les jeunes (En 2011, le taux de chômage martiniquais s'établissait à 20,8% alors qu'il était en dessous de 10% en métropole, tandis que le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans atteint 48,5 %) ; ✓ un part importante de familles monoparentales (Près d'une famille sur quatre (24,5 %) est monoparentale (contre 8,6 % en métropole) et un enfant sur deux (46,0 %) vit dans une famille monoparentale en Martinique (contre 11,0 % en métropole). Ces familles sont constituées, en grande majorité, d'une mère et de ses enfants. Une part importante de ces femmes est sans emploi.) ✓ une plus grande précarité de l'emploi (12,5% de CDD en Martinique, contre 8% en métropole) ✓ un part plus importante de la population vivant de minima sociaux, en particulier du RSA. □ 12 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (contre 6,1% dans l'hexagone) □ Le nombre d'allocataires du RSA à la Martinique s'élève à 41 145 personnes à fin 2012, soit 24,8 % de la population active. La majorité des allocataires (83,3%) est sans activité et bénéficie de la prestation RSA socle seulement. Le RSA activité et le RSA socle et activité regroupent respectivement 9,8 % et 6,9 % des bénéficiaires. Ces derniers sont principalement des personnes seules sans enfant (50,2 %) et des familles monoparentales (41,9 %). Fin 2012, 17 912 demandeurs d'emploi de fin en mois perçoivent le RSA et 1 135 personnes le RSO. Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA perçoivent l'allocation depuis plus de trois ans (57,6 %). Les personnes de 25 à 49 ans représentent également près de deux-tiers des bénéficiaires (65,9 %). L'insertion par l'emploi de ces publics défavorisés implique la mise en place d'un accompagnement spécifique et individualisé en vue d'améliorer leur employabilité (remobilisation, mise à niveau, pré-qualification, de formation). □ Ces publics sont par ailleurs souvent confrontés à de multiples difficultés sociales (accès au logement, garde d'enfant, problèmes de santé, ...). Il s'agira de lever ces freins à l'emploi, dans le cadre de parcours intégrés d'insertion. □ Il conviendra en parallèle, d'encourager et d'accompagner la création d'activités dans les secteurs porteurs d'emploi, notamment via l'économie sociale et solidaire, susceptibles d'accueillir les personnes en parcours d'insertion.
Résultats attendus	Le résultat attendu est l'augmentation de l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi, y compris en situation d'exclusion

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Personnes inactives nouvellement engagées dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation (IC)		personnes		0		2013		Organisme bénéficiaire	
	Personnes jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation (IC)		personnes		0		2013		Organisme bénéficiaire	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	
	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions favorisant l'accès et le retour à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La conception et la mise en œuvre de parcours d'insertion intégrés ✓ L'orientation et la contractualisation de l'accompagnement spécifique adapté aux problématiques des publics cibles (notamment : bénéficiaires du RSA et ayant-droits, femmes, jeunes de – de 25 ans, personnes âgées de plus de 50 ans, personnes en situations d'exclusion,...) ✓ Les actions d'accompagnement permettant la levée des freins à l'emploi et à la formation (financement de dispositifs d'accès à la mobilité, la santé, le logement, la garde d'enfants, l'éducation budgétaire et alimentaire, la gestion de la vie familiale, l'accompagnement éducatif,...) ✓ l'accès et le maintien dans l'emploi en sécurisant les parcours professionnels (notamment par des actions, de remise à niveau, de pré-qualification, ateliers pédagogiques personnalisés, diagnostic social personnalisé,...) ✓ la mise en œuvre d'actions médico-sociales et de redynamisation sociale spécifiques pour certains publics, notamment pour les plus de 50 ans (actions de remobilisation et de redynamisation sociale et professionnelle, réentrainement et réadaptation à la vie sociale, activités d'expression et d'utilité sociale, ...) ✓ l'accompagnement à la création, la reprise et la transmission d'entreprises (notamment : accompagnement dans la démarche de création, parcours abrité, ...) ✓ l'identification des potentialités de création d'emploi et le développement de l'offre insertion dans les secteurs porteurs pré-identifiés (services à la personne, métiers de la mer, ...)

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la promotion de l'offre d'insertion par la commande publique dans le cadre de la clause d'insertion... □ Actions en prévention de l'entrée ou du maintien dans la précarité et dans la pauvreté notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le repérage et l'anticipation des situations de pauvreté et de précarité au niveau pertinent (entreprise, filière, territoire, ...) ✓ l'accompagnement adapté et renforcé des publics ciblés ✓ les dispositifs de deuxième chance pour les jeunes ✓ le développement d'une ingénierie spécifique de formation visant à prendre en compte les besoins spécifiques des travailleurs pauvres ✓ ... □ Actions liées à la gouvernance, la coopération et la mise en réseau en matière d'inclusion : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La réalisation de diagnostics, d'études et d'outils de communication visant à rendre plus visible l'offre d'insertion et le rôle des différents acteurs afin d'orchestrer la mobilisation de chacun pour des parcours d'insertion renforcés et sécurisés ✓ L'animation et l'ingénierie pour la définition, la mise en place et l'actualisation de la gouvernance, des stratégies et des cadres d'actions (PTI, PDI, protocoles, plan et programmes d'action...) ✓ La création de nouveaux outils de communication, d'information voire de coordination opérationnelle en recourant notamment aux TIC ✓ La formation et la coopération des structures d'insertion, notamment de l'insertion par l'activité économique (telles que les actions de professionnalisation des réseaux et de qualification des acteurs, ...) ✓ La mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre des offres de services adaptés pour la levée des freins à l'emploi et pour la création d'emplois ✓ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Etat, □ Collectivités, □ Associations, □ Entreprises, □ Etablissements publics, □ Organismes de formation, □ Groupements de coopération sociale et médico-sociale, □ Tout organisme dont le projet répond aux objectifs du PDI et/ou du PTI, □ ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> □ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Actions en cohérence avec le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et/ou le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) en cours d'élaboration
- Actions en cohérence avec tous diagnostics et tous programmes conduits à l'échelle territoriale
- Actions en cohérence avec une dynamique sectorielle ou une approche par branches ou filières

- ❑ Actions en cohérence avec les plans interministériels et interinstitutionnels (plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale...)
- ❑ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement
- ❑ Appel à projet

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- ❑ Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- ❑ Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de participants, dont femmes / dont jeunes de - de 25 ans / dont personnes de plus de 54 ans (IS)	personne	FSE			Organismes bénéficiaires	annuelle

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 3 : L'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris dans les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général (9iv)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer l'offre et les conditions d'accès aux droits, aux services à la personne, aux services sociaux et aux services de santé

Constat

- La Martinique se caractérise par une forte concentration de populations « fragiles » difficilement repérables dans le parcours de soins ou de prise en charge médico sociale et qui ont la plupart du temps des difficultés d'accès aux droits et aux soins (cette particularité est rappelée dans le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2012-2015 de l'Agence Régionale de Santé dont le plan d'actions cible spécifiquement certains publics « fragiles » : les populations immigrées – soit 2,1% de la population martiniquaise recensée en 2007, les femmes victimes de violences, les personnes sans abri – en 2008, 800 personnes étaient considérées en situation « d'errance » par la Direction de la Santé et du Développement Social, les jeunes – de 16 à 25 ans à faibles ressources— ainsi que les prostituées de rue.). L'état de santé et l'accès aux soins de ces populations, nécessairement mal connus et très approximativement évalués par les acteurs institutionnels, s'expliquent par un ensemble de déterminants d'ordre géographique, économique, administratif, légal ou encore psychosocial qui compromettent fortement la cohésion sociale à l'échelle du territoire martiniquais.
- Concernant la mise en œuvre de politiques d'inclusion sociale à destination des plus fragiles, la Martinique se caractérise par un maillage territorial symptomatique de déséquilibres profonds :
 - ✓ En termes d'accès au logement, la Martinique dispose d'un parc de 285 places d'hébergement et logements adaptés (CHU, maisons relais, ...). Or, il importe de relever que l'offre disponible d'hébergement demeure très largement concentrée sur Fort-de-France (80%). En 2011, le Nord caraïbe ne comptait que 49 logements sociaux pour 100 000 habitants contre une densité presque deux fois supérieure (88 logements sociaux pour 100 000 habitants) dans la zone du Centre aggloméré. L'hébergement d'urgence, qui constitue un paramètre fondamental dans l'optique d'inclusion des populations les plus fragiles, doit être appréhendé dans une optique territoriale, seule gage véritable d'une cohésion sociale et territoriale satisfaisante ;
 - ✓ L'accès aux services médicaux est marqué par une forte concentration territoriale de l'offre : plusieurs communes du Nord caraïbe affichent des taux de médecins généralistes nuls (Morne-Vert et Fonds-Saint-Denis notamment) alors que le Diamant et Fort-de-France ont des taux respectifs de 1,6 et 1,2, soient des niveaux proches de la densité médicale moyenne observée en Métropole. Par ailleurs, la zone Schœlcher/Fort-de-France demeure de loin la mieux lotie en termes de services de santé (présence du CHU La Meynard, taux de médecin spécialiste les plus élevés de l'île, etc.) alors que c'est le Nord caraïbe qui est le plus durement touché par la problématique du vieillissement de la population.

	<ul style="list-style-type: none"> □ Compte-tenu du lien fort existant entre situation sociale précaire et état de santé détérioré et qui est rappelé par la stratégie portée par le PRAPS 2012-2015, le FSE sera mobilisé pour l'appui à l'accès aux soins ou aux services sociaux, ainsi que pour le soutien de projets de développement de services de proximité utiles à la population en visant en particulier les publics les plus fragiles (bénéficiaires de minima sociaux, personnes âgées –avec un effort tout particulier adressé à la prise en compte du vieillissement dans la problématique de l'accès aux soins depuis le domicile du patient— personnes handicapées, petite enfance, femmes et familles monoparentales,.... □ L'intervention du FSE, qui s'inscrit ici dans la perspective d'une croissance « inclusive » portée par la stratégie Europe 2020, sera complémentaire de celle du FEDER (PO régional), qui concernera les investissements dans les infrastructures de santé. □ Cet axe prioritaire est porté par le plan pauvreté de la Martinique qui tend à lutter contre le non recours aux droits
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> □ Développement de l'offre □ Amélioration de l'accès aux services essentiels

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement ou d'un service soutenus (IS)		personnes							

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions permettant l'accès à des services, notamment sociaux, de santé et d'intérêt général (en matière de soins et de prévention sanitaire, d'emploi et de formation, d'accueil extrascolaire et de garde d'enfants, ...) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les aides individuelles ponctuelles face à la vulnérabilité dans un parcours de vie ✓ la formation et l'amélioration des compétences des acteurs sociaux (notamment les référents de parcours, les référents santé, les acteurs de l'insertion, ...) ✓ l'accompagnement à l'accès aux droits sociaux (notamment l'accompagnement à l'usage d'internet pour l'accès aux soins et à la santé, aux droits sociaux, aux offres de formation et d'emploi, ...) ✓ l'information, l'orientation et l'accompagnement à l'accès et à l'utilisation des services au travers notamment de dispositifs territoriaux, partenariaux innovant
-----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la mise en place de plates-formes unifiées d'informations d'orientations et d'accès à des services de base ✓ l'accueil des publics vulnérables dans les structures d'accueil de la petite enfance, notamment en crèches préventives, ... ✓ les actions contribuant à mettre en réseau et à structurer les organisations de services en filière, clusters, ... ✓ les diagnostics, études et échanges de données et de bonnes pratiques (séminaires, observatoires, plates-formes, ...) sur les problématiques du non-recours et des difficultés d'accès aux droits sociaux ✓ l'élaboration du dossier social unique (financement d'un logiciel métier avec une plateforme d'entrée commune à toutes les directions de l'action sociale du département) et l'accompagnement social par pôle (financement d'un plan de formation des travailleurs sociaux affectés aux 4 pôles - primo accueil et évaluation, - logement, - famille, - développement social local) ✓ ... □ Actions permettant un appui à la transition consistant à délaissier le placement dans des institutions pour privilégier des services de proximité : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La promotion du maintien à domicile des personnes âgées et des handicapées, (notamment par actions de communication et de sensibilisation,...) ✓ Le développement des lieux d'accueil de jour pour les jeunes enfants pour limiter et prévenir les placements. Ce type d'accueil permet de maintenir les parents dans leur rôle éducatif. Cette prise en charge permet un accompagnement éducatif régulier. ✓ La mise en place de dispositifs d'accompagnement à la parentalité, de préservation et de renforcement du lien social ✓ L'adaptation des logements permettant le maintien à domicile et favorisant l'autonomie. ✓ Actions innovantes visant à rapprocher les services de populations (exemple : création d'unités mobiles et itinérantes de services de santé, sociaux et/ou à la personne,...) ✓ Création et accompagnement de la mise en place des maisons des familles ou maisons vertes et favoriser l'accompagnement des parents. Pour les enfants placés, possibilité d'accueil week-end avec leurs parents afin d'envisager de délaissier le placement en familles d'accueil. ✓ La validation des acquis et la formation pour un accroissement des qualifications des personnels des services à la personne ✓ l'accompagnement dans la création et dans la mise en œuvre de formations liées à l'action sociale (notamment pour les développements des services sociaux et les services de soins de proximité, ...) ✓ le développement de la recherche et de l'innovation dans le domaine des services de santé et des services sociaux ainsi que toutes les actions visant leurs transferts dans le monde du travail (tels que la recherche et le développement de nouveaux outils permettant le maintien à domicile par le développement des TIC, ...) ✓ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Etat, □ Collectivités, □ Entreprises, □ Associations,

	<ul style="list-style-type: none"> □ Etablissements publics, □ Tout organisme pouvant répondre aux actions précitées, □ ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> □ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Actions innovantes dans le cadre l'innovation sociale
- Action cohérentes avec le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et/ou le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) en cours d'élaboration
- Actions cohérentes avec le plan pluriannuel de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le Plan Régional de Santé (PRS), le Plan Priorité Jeunesse, le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et le plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion (PDAHI)
- Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement
- Appel à projet

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de projets soutenus	projet	FSE				

AXE PRIORITAIRE N° 4 : Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 4 : les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux (9vi)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Territorialiser les politiques d'inclusion sociale en accompagnant les actions mises en œuvre à cette échelle

Constat	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Le développement de l'insertion par l'activité des publics les plus éloignées de l'emploi, mais également l'amélioration de l'accès à des services durables, abordables et de qualité requière une approche coordonnée des différents partenaires de l'offre d'insertion au sens large (Département, EPCI, CCAS, Pôle Emploi, CAF, CGSS, services de l'Etat, Région, prestataires de service, entreprises, etc.) sur l'ensemble du territoire. ❑ Il s'agira de favoriser la territorialisation des politiques d'inclusion, en soutenant et en accompagnant les initiatives mises en œuvre à cette échelle. ❑ Certaines actions de cet objectif pourront s'articuler avec celles proposées au titre des PI 9B et 9D du FEDER. <p>A compléter</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Amélioration de la capacité d'inclusion par des approches territoriales

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	<i>Immédiat</i> : bénéficiaires engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation (IC)									
	<i>A long terme</i> : bénéficiaires occupant un emploi ou suivant une formation six mois après la fin de leur participation (IC)									

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions de développement de projets de territoire dont l'objectif est de favoriser l'inclusion sociale, la formation, l'éducation, la qualification, et l'emploi des populations, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préparation, la mise en place et l'animation des stratégies locales (diagnostics, enquêtes, études, outils de communication,...) ✓ les démarches innovantes pour les projets de territoire ayant une visée d'insertion sociale ou professionnelle dans tous les secteurs d'activités ✓ les actions en faveur de l'amélioration de la qualité et du rééquilibrage de l'offre de services des territoires sur la base des disparités et des problématiques locales identifiées ✓ l'accompagnement et le suivi renforcés des bénéficiaires dans le cadre d'une stratégie de développement social local ✓ les actions concourant à la mise en réseau des acteurs de l'insertion, au renforcement de l'animation, et de la coordination territoriale de l'offre d'insertion, ✓ les actions de développement de l'ingénierie de définition et de suivi de parcours (notamment les actions visant au renforcement des relations entre acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise), ✓ le renforcement des capacités administratives des parties prenantes (maîtres d'ouvrages de la politique de ville, mission locales, PLIE, etc.) ✓ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Etat, □ Collectivités, □ Etablissements publics, □ Associations, □ PLIE, missions locales, □ Entreprises d'insertion □ ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> □ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Actions en cohérence avec les diagnostics territoriaux et le Pacte Territorial d'Insertion
- Action en cohérence avec une dynamique sectorielle ou une approche par branches
- Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement
- Appels à projet
- ...

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Bénéficiaires occupant un emploi, y compris les indépendants (IS)	bénéficiaire	FSE				

AXE PRIORITAIRE N°5- Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

- Non pertinent

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 5 : La prévention et la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité (10i)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Réduire l'abandon scolaire précoce

Constat	<ul style="list-style-type: none"> □ La Martinique connaît un niveau d'illettrisme et un taux d'échec scolaire encore élevés. □ En 2006, le taux d'illettrisme en Martinique s'élève à 14%. 37,3% des plus de 15 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme ; cette part représente encore 27,3% des 18-24 ans non scolarisés. □ Le parcours scolaire de nombreux élèves se révèle chaotique dès le départ et les redoublements successifs auxquels ont recours les établissements se traduisent par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ une proportion d'élèves en retard d'au moins un an à l'entrée en sixième de 15,3% quand la moyenne nationale n'est que de 11,3%. ✓ Entre 30 et 35% des élèves de 6^{ème} ne maîtrisent pas les compétences, palier 2, particulièrement en français et mathématiques. ✓ Le taux de retard parmi les élèves de 3^{ème} est de 29% contre 22,4% au niveau national. ✓ La sortie annuelle de plus de 700 jeunes du système éducatif sans aucun diplôme et avec un niveau de formation initiale très bas, sans compter les frustrations qu'ils ont accumulées au cours de leur parcours scolaire, du fait des échecs permanents qu'ils y ont connus. □ Tous ces indicateurs reflètent les difficultés que rencontrent une part importante d'élèves martiniquais face aux apprentissages, dans un système éducatif qui n'est pas parvenu à découpler l'origine sociale des élèves et leur réussite scolaire. □ Il s'agit donc principalement d'envisager dans un second temps la remédiation pour les publics décrocheurs.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> □ Diminuer le nombre de décrocheurs

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisations commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de décrocheurs réinsérés après la prise en charge (IS)		Personne							

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Accompagner les dispositifs de soutien aux politiques globales visant à réduire l'échec et le décrochage scolaires (Classes relais, internat relais, dispositif PARLER, Plan Maths, le réseau « Formation Qualification Emploi » (FoQualE), Groupe de prévention de décrochage scolaire, lycée des métiers avec instauration de filières professionnelles complètes (visibilité d'un parcours de réussite et mixité des publics)) ❑ Actions d'ingénierie favorisant l'adaptation des personnels MLDS à leurs nouvelles missions dans le cadre des Réseaux FOQUALE (activités de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation) ❑ Actions de remobilisation des élèves en risque de décrochage ou ayant décroché du système éducatif ❑ Développer l'apprentissage (alternance école-entreprise) qui présente l'intérêt du développement de la motivation (problématiques concrètes, pédagogie inductive), ❑ Améliorer l'orientation en accompagnant ses acteurs à une meilleure connaissance et observation des métiers pour développer leur action en faveur d'une orientation positive avec une prise en compte des besoins des entreprises ❑ Actions d'accueil et d'accompagnement spécifique en faveur des publics fragilisés et en grande difficulté issus de milieux défavorisés au sein de structures spécialisées ❑ Actions d'accompagnement à la parentalité pour les familles des publics en risque de décrochage scolaire ❑ Développer les compétences des jeunes en difficulté dans le domaine de l'informatique, du numérique en commençant par mettre à leur disposition un ordinateur portable personnel ❑ Faciliter l'accès des jeunes en difficulté aux échanges linguistiques, artistiques, culturels, sportifs afin de les doter du bagage culturel de base non fourni par le milieu familial ❑ Prévoir des éducateurs spécialisés dans les classes et les établissements les plus défavorisés. ❑ Soutenir et impulser des opérations de valorisation et de promotion mobilisant un grand nombre d'élèves (semaine des maths, des langues, rallyes, olympiades, ...) ❑ Actions innovantes de lutte contre la déscolarisation ❑ Développer la mise en place de parcours individualisé pour la re-scolarisation, la resocialisation, la re-mobilisation des savoirs de base... ❑ ...
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Education nationale, ❑ Associations, ❑ ...
Territoires spécifiques visés	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Appel à projet partenarial
- Cohérence avec les diagnostics territoriaux et la stratégie régionale
- Cohérence avec le Plan Priorité Jeunesse
- Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Participants de moins de 25 ans (IC)	Personne	FSE				

2.A.3. Dispositions spécifiques dans le cadre du FSE4, le cas échéant (par axe de priorité, réparti par catégorie de région, selon les cas) : innovation sociale, coopération transnationale et contribution du FSE aux objectifs thématiques 1 à 75

□ **A compléter**

⁴ Conformément à l'article 11, paragraphe 3, point b du règlement FSE.

⁵ Conformément à l'article 9, paragraphes 1 à 7 du RPCD

2.A.4. Cadre de performance

Identifier les étapes de mise en œuvre et, le cas échéant, les indicateurs financiers et de réalisation et, le cas échéant, les indicateurs de résultat⁶ qui serviront de valeur intermédiaire et de valeurs cibles pour le cadre de performance conformément à l'article 19, paragraphe 1 et à l'annexe xx (tableau 6) (par axe prioritaire, réparties par fonds et catégorie de région, lorsque l'axe prioritaire concerne plus d'un fonds ou plus d'une catégorie de région).

□ Sera complété quand les indicateurs seront « stabilisés »

Tableau 6 : Cadre de performance de l'axe prioritaire (par fonds et catégorie de région)

Étape de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat	Unité de mesure, le cas échéant	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible finale (2022)	Source de l'information	Explication de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant

⁶ L'article 87 du texte de compromis ne fait pas référence aux indicateurs de résultat intégrés dans le cadre de performance. Toutefois, conformément à l'annexe du projet de compromis relatif au RPDC fixant les attentes pour le cadre de performance, les indicateurs de résultat sont inclus dans le cadre de performance. Sur la base de l'article 20 du texte de compromis du RPDC, les indicateurs de résultat inclus dans le cadre de performance ne sont pas pris en compte aux fins de l'article 20, paragraphes 3 et 4 du RPDC.

2.A.5. Catégories d'intervention (article 87, paragraphe 2, point b, vi)

Décrire les catégories d'intervention, en fonction de la nomenclature adoptée par la Commission européenne. Ventiler, de manière indicative, le soutien de l'Union européenne (tableaux 7 à 12).

□ **Sera complété quand les règlements seront « stabilisés »**

2.A.6. Le cas échéant, un résumé de l'utilisation planifiée de l'assistance technique, incluant, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités impliquées dans la gestion et le contrôle des programmes et de leurs bénéficiaires (par axe prioritaire) (article 87, paragraphe 2, point b, vii).

[3 500 caractères maximum espaces compris, soit environ une page]

□ **A venir**

SECTION 2.B.DESCRPTION DES AXES PRIORITAIRES EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE (ARTICLE 87, PARAGRAPHE 2, POINT C DU RPDC)

AXE PRIORITAIRE 10 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE

2.B.0. Explication, le cas échéant, de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (article 87, paragraphe 1 du RPDC)

- Non pertinent pour la Martinique

2.B.1. Objectifs spécifiques et résultats escomptés

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : RENFORCER LES MOYENS ADMINISTRATIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Constat	<ul style="list-style-type: none">□ L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses liées aux activités visant à renforcer les moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre du programme, tant aux plans national que régional.
----------------	---

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : SOUTENIR LE SYSTEME DE PREPARATION, ANIMATION, GESTION, SUIVI, CONTRÔLE, ET D'ÉVALUATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Constat	<ul style="list-style-type: none">□ L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses liées à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, aux contrôles et aux audits du Programme opérationnel, tant aux plans national que régional.
----------------	--

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : SOUTENIR LE SYSTEME D'INFORMATION, FORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AINSI QUE LES ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

Constat	<ul style="list-style-type: none">□ L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses liées à l'évaluation, à l'information et à la communication, à la sensibilisation et aux échanges de bonnes pratiques relatifs au Programme opérationnel, tant aux plans national que régional.
----------------	---

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

2.B.2. Liste des indicateurs de résultats

Tableau 13 : Indicateurs de résultats pour le FEDER/Fonds de cohésion/FSE (par objectif spécifique)

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible ⁷ (2022)	Source de l'information	Fréquence	d'
-------------------------	------------	-----------------	---------------------	--------------------	----------------------------------	-------------------------	-----------	----

A compléter

2.B.3. Actions à soutenir et contributions escomptées en faveur des objectifs spécifiques (pour chaque axe prioritaire)

2.B.3.1. Description des actions à soutenir et leurs contributions escomptées en faveur des objectifs

Objectif spécifique 1: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme

Types d'action 1	<input type="checkbox"/> Dépenses de rémunération des agents en charge du FSE par décision formelle des autorités compétentes
Principaux groupes cibles	<input type="checkbox"/> Autorité de gestion
Types d'action 2	<input type="checkbox"/> Dépenses de rémunération des personnels des organismes intermédiaires, affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par des autorités compétentes
Principaux groupes cibles	<input type="checkbox"/> Organismes intermédiaires

Objectif spécifique 2: Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Types d'action 1 : Préparation, animation, gestion et suivi du programme	<input type="checkbox"/> Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des Comités de suivi et de pilotage et de groupes de travail techniques ou transversaux <input type="checkbox"/> Conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion <input type="checkbox"/> Systèmes d'information et de suivi <input type="checkbox"/> Aide au montage administratif et financier des dossiers : lorsqu'elle est mise en place par l'autorité de gestion et par les organismes intermédiaires, réalisée par leurs services ou confiée à des structures sélectionnées et agréées à cet effet à l'échelle d'un dispositif, d'une mesure, d'un axe, voire du Programme opérationnel <input type="checkbox"/> Appui méthodologique : réalisation d'études, élaboration de guides méthodologiques <input type="checkbox"/> Animation, information et sensibilisation : communication et sensibilisation sur les potentialités offertes par le Programme opérationnel en terme de financement : types d'opérations, bénéficiaires éligibles, conditions d'accès au financement... ; en revanche, l'information et la sensibilisation sur un axe
---	---

⁷ Les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives

	<p>ou une mesure spécifique relèvent des crédits d'intervention de la mesure concernée</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Appui au porteur de projet pour le montage administratif et financier du dossier (lorsqu'il relève de l'initiative individuelle du porteur, par un organisme de son choix, cet appui entre dans l'assiette des dépenses éligibles du projet au titre de l'axe et de la mesure d'accueil de l'opération). En revanche, l'ingénierie de projet pour une opération donnée (diagnostic préalable, étude des besoins, objectifs et définition du projet, ...) relève des crédits d'intervention de chacun des axes
Types d'action 2 : Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> □ Réalisation d'appels d'offre et d'appels à proposition □ Action d'évaluation □ Diffusion des évaluations
Types d'action 3 : Contrôles	<ul style="list-style-type: none"> □ Contrôles qualité gestion □ Contrôles de service fait □ Contrôles des opérations
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Autorité de gestion, □ Organismes intermédiaires

Objectif spécifique 3: Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques

Types d'action	<ul style="list-style-type: none"> □ Stratégie de communication, élaboration de plans de communication, campagne de communication, conception, création, réalisation et diffusion d'outils et d'actions de communication de toute nature, de publications... □ Evaluation des actions de communication □ Appui méthodologique □ Réalisation d'appels d'offre et d'appels à proposition □ Formation, capitalisation □ Organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges et mutualisation de bonnes pratiques
Principaux groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Autorité de gestion, □ Organismes intermédiaires

2.B.3.2 Indicateurs de réalisation visant à contribuer aux résultats (par axe prioritaire)

Tableau 13 : Indicateurs de réalisation pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire)

Numéro d'identification	Indicateur (nom de l'indicateur) ⁸	Unité de mesure	Valeur cible (2022) ⁹ (optionnel)	Source de l'information
			(valeurs)	

□ **A compléter**

⁸ Dans le cadre du FSE, cette liste comprend tous les indicateurs communs pour lesquels des valeurs cibles ont été définies, ainsi que tous les indicateurs de réalisation spécifiques au programme

⁹ Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation pour l'assistance technique sont optionnelles.

2.B.4 Catégories d'intervention

Tableaux 14 à 16 : Catégories d'intervention

Tableau 14 : Dimension 1		Tableau 15 : Dimension 2		Tableau 16 : Dimension 3	
Domaine d'intervention		Forme de financement		Territoire	
Code	montant en euros	Code	montant en euros	Code	montant en euros

A compléter

SECTION 3.PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

3.1.TABLEAU INDIQUANT, POUR CHAQUE ANNEE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 53, 110 ET 111 DU RPDC, LE MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE TOTALE ENVISAGEE POUR LE SOUTIEN DE CHACUN DES FONDS (EN EUROS) (TABLEAU 17)

3.2.A Plan financier du programme opérationnel précisant, pour le programme opérationnel et pour chaque axe prioritaire, au cours de la période de programmation totale, le montant de l'enveloppe financière globale du soutien de chacun des fonds et du cofinancement national (en euros) (tableau 18)

3 .2.B Montant indicatif du soutien à utiliser dans le cadre des objectifs portant sur le changement climatique (Tableau 19)

□ A venir quand l'enveloppe financière sera connue

SECTION 4. APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

4.1 LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE

- Non pertinent dans le cadre de ce document.

4.2. LE CAS ECHEANT, MODALITES DU DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, ARTICLE 7, PARAGRAPHE 3, POINT B DU RPDC ET ARTICLE 87, PARAGRAPHES 2 ET 3 DU REGLEMENT (CE) N° [FEDER]

- Non pertinent dans le cadre de ce document.

Tableau 20 : Montant indicatif du soutien du FEDER en faveur des actions intégrées pour le développement urbain durable conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 2 du règlement (CE) n° [FEDER] et dotation indicative du soutien FSE en faveur des actions intégrées

- Non pertinent dans le cadre de ce document.

1. Fonds	2. Montant indicatif du soutien du FEDER aux actions intégrées pour le développement urbain durable conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 2 du règlement (CE) n° [FEDER] et dotation indicative du soutien FSE aux actions intégrées.	3. Part de la colonne 2 de la dotation totale du fonds au programme opérationnel (en %)
Total FEDER		
Total FSE		
Total FEDER+FSE		

4.3. LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES (TELS QUE DEFINIS A L'ARTICLE 99 DU RPDC) AUTRE QUE LE DEVELOPPEMENT URBAIN ENTREPRIS A L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT FEDER ET LEUR DOTATION FINANCIERE INDICATIVE POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE.

- Non pertinent dans le cadre de ce document.

4.4 LE CAS ECHEANT, MECANISMES VISANT A ASSURER LA COORDINATION AVEC LES ACTIVITES DE COOPERATION ET STRATEGIES MACROREGIONALES ET LES STRATEGIES DE BASSINS MARITIMES

- Non pertinent dans le cadre de ce document.

SECTION 5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

5.1 ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ / GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS PAR LA DISCRIMINATION

Le diagnostic territorial a identifié les grands enjeux qui se posent à la Martinique en termes de pauvreté et d'exclusion :

Ralentissement de la croissance démographique et vieillissement

- ✓ une croissance démographique ralentie : le taux d'accroissement annuel moyen entre 1999 et 2008 est de 0,47 % (dont 0,72% due au solde naturel et -0,25% due au solde migratoire).
- ✓ un phénomène de vieillissement correspondant à un double mouvement :
 - un nombre croissant de jeunes (moins de trente ans) en partance : pour suivre une formations non dispensée sur place (mais cela ne concernerait que 10% de la population post bac) ou par nécessité économique, le taux de chômage restant important.
 - le retour de personnes ayant atteint l'âge de la retraite : selon les projections de l'INSEE, la part des plus de 60 ans serait comprise entre 28 et 31% de la population à l'horizon 2030.

Déprise démographique au Nord et métropolisation : la population continue son mouvement de concentration dans et autour des grandes aires urbaines, avec trois grandes tendances :

- ✓ désaffection pour le Nord,
- ✓ perte de vitesse de la métropole foyale (4 900 habitants sur 10 ans, -10 000 sur 20 ans), mais poursuite de la métropolisation : plus de 60% de la population martiniquaise vit dans la zone d'influence de la métropole,
- ✓ alors que la croissance au sud se poursuit.

Mouvement de desserrement des ménages

- ✓ Un nombre croissant de familles monoparentales (en majorité féminines et jeunes) représentant plus 40% des ménages. Une part importante des femmes concernées est sans emploi, Une forte progression des personnes vivant seules (plus de 31% en 2009) : vieillissement et recul des formes traditionnelles d'accueil des personnes âgées au sein de la famille.
- ✓ Diminution de la taille des ménages (2,5 en Martinique pour 2,3 en hexagone).

Structures sociales, ressources et précarité

Part des bénéficiaires de l'Aide Adulte Handicapé (AAH) parmi les 20-64 ans - 2010	3,5%
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) - 2008	33,1%
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé - 2008	27,7%
Evolution annuelle du nombre de bénéficiaire de l'aide juridictionnelle - 2010	12,5%
Part du parc locatif social - 2008	13%
Part de la population dans le parc locatif social - 2008	16,8%
Part de la population bénéficiaire des allocations bas revenu - 2010	42,8%
Part des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité parmi les 15-64 ans - 2010	2,3%
Part des bénéficiaires des minimums vieillesse parmi les 60 ans et plus - 2011	25,5%
Evolution annuelle du nombre de dossiers de surendettement recevables - 2011	14,6%

- ✓ Des revenus inférieurs aux moyennes nationales (le revenu médian par unité de consommation ne représente que 55% du revenu médian métropolitain)
- ✓ Le revenu disponible des ménages n'augmente que 2,7% par an en moyenne au cours des cinq dernières années, contre 4% sur la période 1993-2004.
- ✓ Les conditions de vie se dégradent : 42% des ménages estiment que leur niveau de vie s'est détérioré au cours des cinq dernières années, 39% jugent leur situation financière difficile,
- ✓ et la précarité se fait de plus en plus forte : un ménage sur trois est endetté, la moitié n'a aucune épargne à disposition. Un quart des enfants vit au sein de ménages sous le seuil de pauvreté.

Structures sanitaires et sociales

- ✓ Une situation des infrastructures sanitaires contrastée :
 - très favorable par rapport aux voisins caribéens (hors DFA),
 - plus équilibrée, voire meilleure, comparée aux situations de la Guadeloupe et à la Guyane,
 - très en dessous, dans de nombreux domaines, des niveaux métropolitains,
- ✓ Les comportements sociétaux changeants, les moyens des ménages et la taille des habitats étant plus limités, les structures d'accueil pour personnes âgées existantes sont insuffisantes pour faire face au défi du vieillissement en Martinique. 40% de la population aura plus de 60 ans en 2040. 28% des plus de 75 ans sont aujourd'hui atteints de la maladie dite d'Alzheimer.
- ✓ Les effets à moyens et long termes de la chlordécone continuent d'interroger la société martiniquaise : impacts directs sur l'agriculture et la pêche et enjeux de santé publique.

Culture et sport

Des équipements culturels qui peinent à toucher leur public

- ✓ Une vingtaine de bibliothèques fréquentées par seulement 6% des martiniquais (lecteurs inscrits emprunteurs),
- ✓ Concentration des principales structures d'actions culturelles à Fort-de-France (excepté Fonds Saint-Jacques à Sainte-Marie). Les centres culturels de « quartiers » ont besoin de rénovations lourdes et d'adaptation aux pratiques contemporaines et au vieillissement.
- ✓ Importance de l'emploi culturel : souvent associatif il reste fragile, mais plusieurs pistes de développement, notamment dans les métiers artistiques, techniques et administratifs, dans l'économie et les services numériques ainsi que dans le tourisme culturel.

Sport : un facteur d'épanouissement et d'insertion, mais un déficit d'équipement

- ✓ Une partie des équipements sportifs souffrent de vieillissement, d'inadaptation aux nouvelles pratiques et de localisation non propices.
- ✓ Carence en équipements de proximité, de quartiers et proches des établissements scolaires.

Habitat

De fortes pressions

- ✓ Malgré la décélération démographique les besoins en logements restent à un niveau élevé
- ✓ 9 400 demandeurs de logements sociaux (13% des ménages non propriétaires) pour un parc social comptant 25 000 logements. La demande représente plus de 7 années d'attributions,
- ✓ Une vacance importante (13%), due notamment à la dégradation de l'habitat. Une résorption de la vacance qui se heurte à l'indivision.

Un enjeu de développement durable

- ✓ Parc neuf : dynamiques de périurbanisation sur des communes périphériques mal desservies par les transports publics (enjeu carbone),
- ✓ Parc ancien : risques de liquéfaction et de glissements de terrain en zone dense de l'agglomération de Fort de France. La quasi-totalité du parc ne répond pas aux normes sismiques.
- ✓ Insuffisance d'équipement et de raccordement aux réseaux :
 - 40% des logements ne disposent pas d'eau chaude,
 - 12% sont équipés d'un chauffe-eau solaire,
 - 44% sont raccordés au tout à l'égout.

5.2 STRATEGIE DU PROGRAMME OPERATIONNEL ELABOREE POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DES ZONES GEOGRAPHIQUES/GROUPES CIBLES LES PLUS TOUCHES PAR LA PAUVRETE

Tableau 22 : Présentation de la contribution du programme opérationnel en faveur d'une réponse aux besoins spécifiques des zones géographiques/groupes cibles les plus touchés par la pauvreté¹⁰

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
Populations les plus démunies dans les zones fragilisées	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Financement des fonctions mutualisées dans les pépinières d'entreprises, les couveuses et coopératives d'activité, ❑ Actions de professionnalisation des créateurs et repreneurs d'entreprises post-crédation dans l'objectif de pérennisation de leur structure ❑ Accompagner et favoriser la transmission d'entreprises notamment par le développement du tutorat ❑ Etudes comparatives des différentes modalités de création d'entreprises et d'activités ❑ Actions de soutien à la mutualisation interentreprises des emplois et des compétences, groupement d'employeurs, « GEIQ » (« Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ») ❑ Actions de capitalisation - mutualisation d'expériences de création d'entreprise et d'activité 	1	l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises (8iii)	FSE
	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Actions favorisant l'accès et le retour à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La conception et la mise en œuvre de parcours d'insertion intégrés ✓ L'orientation et la contractualisation de l'accompagnement spécifique adapté aux problématiques des publics cibles (notamment : bénéficiaires du RSA et ayant-droits, femmes, jeunes de – de 25 ans, personnes âgées de plus de 50 ans,...) ✓ Les actions d'accompagnement permettant la levée des freins à l'emploi et à la formation (financement de dispositifs d'accès à la mobilité, la santé, le logement, la garde d'enfants, l'éducation budgétaire et alimentaire, la gestion de la vie familiale, l'accompagnement éducatif,...) ✓ l'accès et le maintien dans l'emploi en sécurisant les parcours professionnels (notamment par des actions, de remise à niveau, de pré-qualification, ateliers pédagogiques personnalisés, diagnostic social personnalisé,...) ✓ la mise en œuvre d'actions médico-sociales et de redynamisation sociale spécifiques pour certains publics, notamment pour les plus de 50 ans (actions de remobilisation et de redynamisation sociale et professionnelle, réentrainement et réadaptation à la vie sociale, activités d'expression et d'utilité sociale, ...) 	3	l'inclusion active en vue d'améliorer l'employabilité (9i)	FSE

¹⁰ Si le programme opérationnel concerne différentes catégories de région, une répartition en ce sens peut s'imposer.

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'accompagnement à la création, la reprise et la transmission d'entreprises (notamment : accompagnement dans la démarche de création, parcours abrité, ...) ✓ le développement de l'offre d'insertion dans l'activité économique, l'économie sociale et solidaire, les secteurs d'intérêt général et le développement local ✓ la promotion de l'offre d'insertion par la commande publique dans le cadre de la clause d'insertion... ✓ Actions en prévention de l'entrée ou du maintien dans la précarité et dans la pauvreté notamment : ✓ le repérage et l'anticipation des situations de pauvreté et de précarité au niveau pertinent (entreprise, filière, territoire, ...) ✓ l'accompagnement adapté et renforcé des publics ciblés ✓ les dispositifs de deuxième chance pour les jeunes ✓ le développement d'une ingénierie spécifique de formation visant à prendre en compte les besoins spécifiques des travailleurs pauvres □ Actions liées à la gouvernance, la coopération et la mise en réseau en matière d'inclusion: <ul style="list-style-type: none"> ✓ La réalisation de diagnostics, d'études et d'outils de communication visant à rendre plus visible l'offre d'insertion et le rôle des différents acteurs afin d'orchestrer la mobilisation de chacun pour des parcours d'insertion renforcés et sécurisés ✓ L'animation et l'ingénierie pour la définition, la mise en place et l'actualisation de la gouvernance, des stratégies et des cadres d'actions (PTI, PDI, protocoles, plan et programmes d'action...) ✓ La création de nouveaux outils de communication, d'information voire de coordination opérationnelle en recourant notamment aux TIC ✓ La formation et la coopération des structures d'insertion, notamment de l'insertion par l'activité économique (telles que les actions de professionnalisation des réseaux et de qualification des acteurs, ...) ✓ La mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre des offres de services adaptés pour la levée des freins à l'emploi et pour la création d'emplois 			
Personnes inactives ne suivant ni études, ni formation ; moins de 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions d'aide au repérage des NEETs, □ Actions innovantes d'accueil, d'orientation et de mise en parcours prenant en compte toute la problématique d'insertion des jeunes et notamment les freins sociaux d'accès à l'emploi (famille, logement, santé, garde d'enfants, transport, orientation...), □ Actions et dispositifs de deuxième chance et programmes de formations pré qualifiantes et qualifiantes, □ Actions innovantes de soutien à l'ingénierie de parcours de formation (diversification de l'offre, outillage des structures d'accompagnement) et de développement des prescriptions de formation aux jeunes bénéficiaires de contrats aidés jeunes □ Actions innovantes de transfert et d'échanges de savoirs et de compétences y compris à l'international (chantiers de coopération internationale) □ Développement et renforcement des dispositifs incitatifs à la création d'activité et d'entreprise par les jeunes 	1	L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (8ii)	FSE

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions innovantes de rapprochement entre les publics 16-25 ans, le monde économique et l'entreprise (job dating...) □ Actions de renforcement de la coordination et de la professionnalisation des acteurs de l'insertion sociale et professionnelles de jeunes (espaces d'échanges partenariaux permettant l'étude des situations et des parcours des jeunes, développement de réseaux et de partenariats économiques...) □ ... 			
Petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions permettant l'accès à des services, notamment sociaux, de santé et d'intérêt général (en matière de soins et de prévention sanitaire, d'emploi et de formation, d'accueil extrascolaire et de garde d'enfants, ...) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les aides individuelles ponctuelles face à la vulnérabilité dans un parcours de vie ✓ la formation et l'amélioration des compétences des acteurs sociaux (notamment les référents de parcours, les référents santé, les acteurs de l'insertion, ...) ✓ l'accompagnement à l'accès aux droits sociaux (notamment l'accompagnement à l'usage d'internet pour l'accès aux droits sociaux, aux offres de formation et d'emploi, ...) ✓ l'information, l'orientation et l'accompagnement à l'accès et à l'utilisation des services ✓ la mise en place de plates-formes unifiées d'informations d'orientations et d'accès à des services de base ✓ l'accueil des publics vulnérables dans les structures d'accueil de la petite enfance, notamment en crèches préventives, ... ✓ les actions contribuant à mettre en réseau et à structurer les organisations de services en filière, clusters, ... ✓ les diagnostics, études et échanges de données et de bonnes pratiques (séminaires, observatoires, plates-formes, ...) sur les problématiques du non-recours et des difficultés d'accès aux droits sociaux ✓ l'élaboration du dossier social unique et l'accompagnement social par pôle □ Actions permettant un appui à la transition consistant à délaissier le placement dans des institutions pour privilégier des services de proximité : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La promotion du maintien à domicile des personnes âgées et des handicapées, (notamment par actions de communication et de sensibilisation,...) ✓ Le développement des lieux d'accueil de jour pour les jeunes enfants pour limiter et prévenir les placements. Ce type d'accueil permet de maintenir les parents dans leur rôle éducatif. Cette prise en charge permet un accompagnement éducatif régulier. ✓ La mise en place de dispositifs d'accompagnement à la parentalité, de préservation et de renforcement du lien social ✓ L'adaptation des logements permettant le maintien à domicile et favorisant l'autonomie. 	3	L'amélioration de l'accès a des services abordables, durables et de qualité, y compris dans les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général (9iv)	FSE

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions innovantes visant à rapprocher les services de populations (exemple : création d'unités mobiles et itinérantes de services de santé, sociaux et/ou à la personne,...) ✓ Création et accompagnement de la mise en place des maisons des familles ou maisons vertes et favoriser l'accompagnement des parents. Pour les enfants placés, possibilité d'accueil week-end avec leurs parents afin d'envisager de délaissé le placement en familles d'accueil. ✓ La validation des acquis et la formation pour un accroissement des qualifications des personnels des services à la personne ✓ l'accompagnement dans la création et dans la mise en œuvre de formations liées à l'action sociale (notamment pour les développements des services sociaux et les services de soins de proximité, ...) ✓ le développement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé et du social ainsi que toutes les actions visant leurs transferts dans le monde du travail (tels que la recherche et le développement de nouveaux outils permettant le maintien à domicile par le développement des TIC, ...) 			
Petite enfance et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> □ Soutenir les politiques globales visant à réduire l'échec et le décrochage scolaires □ Favoriser les dispositifs permettant l'intégration des jeunes inactifs dans des formations qualifiantes ou leur accès à l'emploi (dispositif RSMA, école de la 2nde chance...) □ Développer des actions de lutte contre la déscolarisation □ Soutenir des schémas d'apprentissage pour les élèves en difficulté 	5	La prévention et la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'Egalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité (10i)	FSE
Territoires ruraux isolés, zones urbaines défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> □ Actions de développement de projets de territoire dont l'objectif est de favoriser l'inclusion sociale, la formation, l'éducation, la qualification, et l'emploi des populations, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préparation, la mise en place et l'animation des stratégies locales (diagnostics, enquêtes, études, outils de communication,...) ✓ les démarches innovantes pour les projets de territoire ayant une visée d'insertion sociale ou professionnelle dans tous les secteurs d'activités ✓ les actions en faveur de l'amélioration de la qualité et du rééquilibrage de l'offre de services des territoires sur la base des disparités et des problématiques locales identifiées ✓ l'accompagnement et le suivi renforcés des bénéficiaires dans le cadre d'une stratégie de développement social local ✓ les actions concourant à la mise en réseau des acteurs de l'insertion, au renforcement de l'animation, et de la coordination territoriale de l'offre d'insertion, ✓ les actions de développement de l'ingénierie de définition et de suivi de parcours (notamment les actions visant au renforcement des relations entre acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise ✓ le renforcement des capacités administratives des Missions Locales, de PLIE ou des maitres d'ouvrage dans le cadre de la politique de la ville ✓ ... 	4	les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux (9vi)	FSE

SECTION 6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES TOUCHÉES PAR DES HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES, GRAVES OU PERMANENTS

Les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union – la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les îles Canaries – partagent des caractéristiques spécifiques définies à l'article 349 du TFUE. Au 1er janvier 2014, Mayotte deviendra une région ultrapériphérique de l'UE.

Elles constituent une réalité unique et forment un ensemble au sein de l'Union européenne, distinct des autres régions européennes, caractérisé essentiellement par :

- un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité, voire même par la double insularité ou par l'enclavement. Isolées dans leurs espaces géographiques et largement excentrées des grands courants d'échanges, les RUP sont confrontées à l'impossibilité de tirer pleinement profit des avantages du marché de l'Union européenne ;
- une étroitesse du marché local et donc la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits ;
- des conditions topographiques et climatiques difficiles, taille réduite, vulnérabilité face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- un voisinage de proximité exclusivement composé de pays tiers de l'UE ou un espace totalement isolé, deux enjeux stratégiques en termes d'insertion et de coopération ;

La permanence, le cumul et la combinaison de ces caractéristiques constituent des contraintes structurelles qui nuisent gravement au développement économique, social et territorial de ces Régions. Cette réalité justifie un traitement spécial et différencié.

C'est pourquoi le PO FEDER/FSE Régional de la Martinique identifie spécifiquement les actions qui seront financées par l'enveloppe dite « allocation RUP » qui viendra compenser les surcoûts :

- de raccordement au câble marin pour assurer le THD à tous les Martiniquais (OT2),
- des entreprises dans leur accessibilité aux marchés mondiaux (OT3),
- de la préservation contre les risques spécifiques qui menacent la Martinique (OT5) dont la mise aux normes des infrastructures de formation et d'éducation ainsi que celles dédiées à la santé,
- De la mise en place d'Obligations de Services Publics et de Contrats de Services publics (OT7).

SECTION 7. AUTORITÉS ET ORGANISMES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS

□ **A venir**

SECTION 8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER ET AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROPÉENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI

8.1- ARTICULATION ENTRE LES FONDS

- A venir

8.2- ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROPEENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI

- Sur le plan national :
 - ✓ Le CPER 2014-2020
 - ✓ Les plans, schémas et programmes énumérés pour chaque priorité spécifique dans le présent document.
- Sur le plan européen :
 - ✓ IEJ pour 2014-2015
 - ✓ la Martinique pourra solliciter les instruments suivants en complément du PO FEDER FSE :

Programme / Instrument spécial	Objectifs / résultats attendus
ERASMUS+ – Nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport	<p>Erasmus+ se fonde sur l'idée qu'investir dans l'éducation et la formation est le moyen de libérer le potentiel des personnes, indépendamment de leur âge ou de leur origine, en favorisant le développement personnel, l'acquisition de nouvelles aptitudes professionnelles et l'amélioration des perspectives d'emploi.</p> <p>Comme les précédents, le nouveau programme vise à améliorer les aptitudes professionnelles des personnes, et en fin de compte leur employabilité, et à soutenir la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation. Le programme Erasmus+ remplacerait à lui seul sept programmes actuels, puisqu'il réunirait l'actuel programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), le programme «Jeunesse en action» et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés).</p>
EURES – Programme offrant les services européens de l'emploi	<p>Réseau de coopération qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen ; la Suisse y participe également. Parmi les partenaires du réseau figurent les services publics de l'emploi, les syndicats et les organisations d'employeurs. La Commission européenne assure la coordination du réseau.</p> <p>Les principaux objectifs d'EURES sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles en ce qui concerne les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace économique européen ; ✓ assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays ; ✓ conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières. <p>EURES a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.</p>
PROGRESS – Programme pour l'emploi et la solidarité sociale	<p>Instrument financier d'appui à l'élaboration et à la coordination des politiques de l'Union Européenne dans les cinq domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'emploi ; ✓ L'inclusion et la protection sociales ; ✓ Les conditions de travail ; ✓ La lutte contre les discriminations ; ✓ L'égalité des sexes.
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	<p>Le FEM aide les travailleurs à trouver un nouvel emploi et à acquérir de nouvelles compétences s'ils ont perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure des échanges mondiaux, par exemple en cas de fermeture d'une grande entreprise ou de la délocalisation d'une usine dans un pays hors UE.</p> <p>Le Fonds finance des mesures telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'aide à la recherche d'emploi; ✓ l'orientation professionnelle; ✓ la formation et le recyclage sur mesure; ✓ l'accompagnement; ✓ la promotion de l'entrepreneuriat. <p>Le Fonds fournit également une aide individuelle, ponctuelle et limitée dans le temps, sous les formes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ allocations de recherche d'emploi; ✓ allocations de mobilité; ✓ allocations de participation à des activités d'éducation et de formation permanentes. <p>Le Fonds ne finance pas de mesures de protection sociale telles que des pensions ou des allocations de chômage, qui sont du ressort des États membres.</p>

Programme / Instrument spécial	Objectifs / résultats attendus
Initiative JASMINE (dénomination susceptible d'évoluer)	Quatrième initiative commune de la Commission, de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement, JASMINE a été créée pour: <ul style="list-style-type: none"> ✓ renforcer les capacités des fournisseurs de microcrédits et des institutions de microfinance dans différents domaines, notamment la bonne gouvernance, les systèmes d'information, la gestion des risques et la planification stratégique; ✓ les aider à devenir des opérateurs viables et durables sur le marché du microcrédit.
Initiative JEREMIE (dénomination susceptible d'évoluer)	JEREMIE (ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises) est une initiative de la Commission européenne développée en collaboration avec le Fonds européen d'investissement. Elle encourage le recours aux instruments d'ingénierie financière en vue d'améliorer l'accès au financement pour les PME avec les interventions des Fonds structurels.
Instrument européen de micro financement PROGRESS	L'instrument européen de micro financement PROGRESS vise à accroître l'offre de microcrédits — à savoir des prêts de moins de 25 000 euros — destinés à la création ou au développement d'une petite entreprise.
INTERREG V	INTERREG est un programme européen qui a pour but de stimuler et de promouvoir la coopération transfrontalière. Les projets financés par des fonds INTERREG renforcent le potentiel économique, social et culturel des régions frontalières.
« La santé en faveur de la croissance »	Ce programme entend s'appuyer sur les programmes de santé antérieurs pour soutenir des actions destinées à encourager l'application de l'innovation dans la santé, à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients, à favoriser la santé et prévenir les maladies, ainsi qu'à protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières. Il poursuivra, notamment, l'action entamée dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> ✓ la coopération dans le domaine de l'évaluation des technologies de la santé (ETS) et la mise en place d'un réseau européen d'agences d'ETS nationales, à participation volontaire, pour un échange d'informations sur l'efficacité des technologies de la santé (médicaments, dispositifs médicaux, etc.) et sur les mesures de prévention destiné à alimenter le processus décisionnel au niveau national en matière de technologie; ✓ la coopération à l'échelle européenne dans le domaine des maladies rares, dans l'optique d'améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement de ce type de maladies dans l'Union, notamment le portail européen des maladies rares (www.orpha.net), la base de données de référence mondiale en la matière; ✓ la prévention du cancer et la lutte contre celui-ci, notamment par l'élaboration d'orientations européennes destinées à améliorer le dépistage pour permettre un diagnostic précoce de la maladie et, ainsi, sauver des vies, ainsi que par l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires en matière de prévention, de recherche et de traitement. Dans la perspective : <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'établir des systèmes de santé innovants et viables ; ✓ d'améliorer l'accès à des soins de santé de meilleure qualité ; et plus sûrs pour les citoyens ; ✓ de favoriser la santé et prévenir les maladies ; ✓ de protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières.

SECTION 9. CONDITIONNALITES EX ANTE

9.1. IDENTIFICATION DES CONDITIONNALITES EX ANTE APPLICABLES ET ANALYSE DE LEUR EXECUTION (TABLEAU 24)

□ Les niveaux de vérification (national/régional) n'étant pas encore tout à fait stabilisés, le tableau ci-après sera complété dans le cadre de la V3.

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Type	FEDER	FSE	OT	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
8.1	Des politiques actives du marché du travail ont été mises au point et sont exécutées à la lumière des lignes directrices pour l'emploi	1. Les services de l'emploi disposent de capacités effectives et obtiennent des résultats dans les domaines suivants: – fournir des services personnalisés et prendre des mesures actives et préventives sur le marché du travail à un stade précoce, prioritairement en faveur des catégories les plus vulnérables, mais aussi pour tout demandeur d'emploi; – fournir des informations sur les nouvelles vacances de poste. 2. les services de l'emploi ont mis en place des Accords de coopération formels ou informels avec les parties prenantes concernées	thématique		OUI	OT 8	a.i	Accord de partenariat	DGEFP en liaison avec Pôle emploi	
8.2	Existence d'un cadre stratégique pour la création d'entreprises inclusives	Un cadre stratégique de soutien à la création d'entreprises inclusives a été mis en place qui comporte les éléments suivants: – des mesures destinées à réduire le coût et le délai pour créer une entreprise; – des mesures destinées à réduire le délai nécessaire pour obtenir les permis et licences requis pour entamer et exercer l'activité spécifique d'une entreprise; – des actions de liaison entre les services de développement commercial qui s'y prêtent et les services financiers (accès à des capitaux), notamment en vue de les rendre accessibles, le cas échéant, aux groupes et/ou zones défavorisées.	thématique	OUI	OUI	OT 8	FSE: a.iii ; FEDER: 8.a	PO	Autorité de gestion avec appui DGIS, si nécessaire, sur une partie des éléments de la conditionnalité de niveau national.	
8.5	L'existence de politiques destinées à favoriser l'anticipation et la bonne gestion du changement et des restructurations	Un nombre limité d'instruments de base sont en place pour aider les partenaires sociaux et les pouvoirs publics à mettre au point des stratégies d'anticipation du changement et des restructurations, et notamment des politiques destinées à favoriser l'anticipation et la bonne gestion du changement et des restructurations	thématique		OUI	OT 8	a.v	Accord de partenariat	DGEFP	
9.1	Existence d'un cadre stratégique destiné à réduire le décrochage scolaire , dans les limites de l'article 165 TFUE	1. Un système de collecte et d'analyse de données et d'informations relatives à l'abandon scolaire est en place aux niveaux pertinents qui: - fournit une base scientifique suffisante pour élaborer des politiques ciblées et permet un suivi de	thématique		OUI	OT 10	c.i	AP	Direction générale de l'enseignement scolaire de l'Education	

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Type	FEDER	FSE	OT	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
		l'évolution. 2. Un cadre stratégique de lutte contre l'abandon scolaire est en place qui: - est fondé sur des éléments probants; - couvre les secteurs pertinents de l'éducation, dont le développement de la petite enfance, et prévoit des mesures de prévention, d'intervention et de compensation de l'abandon scolaire; - associe tous les secteurs et les acteurs qui sont concernés par la lutte contre l'abandon scolaire.							Nationale	
10.1	L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	1. Un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté est en place qui vise une inclusion active qui: - fournit une base scientifique suffisante pour élaborer des politiques de réduction de la pauvreté et permettre un suivi de l'évolution; - est conforme à l'objectif national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (défini dans le programme national de réforme), qui comprend l'extension des possibilités d'emploi en faveur des groupes défavorisés; - associe les parties prenantes concernées à la lutte contre la pauvreté; 2. Le cas échéant, une aide est apportée , sur demande, aux parties prenantes concernées pour leur faciliter l'introduction de demandes de projets ainsi que pour la mise en oeuvre et la gestion des projets retenus.	thématiques		OUI	OT 9	b.i	Accord de partenariat	DGCS	
10.3	L'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière de santé , qui se situe dans les limites de l'article 168 TFUE et qui garantit la viabilité économique	1. Un cadre stratégique ou régional en matière de santé est en place qui comprend: - des mesures coordonnées visant à améliorer l'accès aux services de santé; - des mesures visant à stimuler l'efficacité dans le secteur de la santé, notamment par le déploiement de modèles de prestation de services et d'infrastructures; - un système de suivi et de réexamen. 2. Cadre décrivant, à titre indicatif, les ressources budgétaires disponibles et une concentration économiquement avantageuse des ressources sur les besoins prioritaires en matière de soins de santé	thématique	OUI	OUI	OT 9	FSE: b.iv; FEDER: 9.a	PO		
1	L'existence d'un mécanisme permettant de garantir la transposition et l'application effectives de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre	La transposition et l'application effectives des directives 2000/78/CE du Conseil et 2000/43/CE du Conseil en matière de lutte contre la discrimination sont garanties par: - des modalités institutionnelles de transposition,	générale	OUI	OUI					

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Type	FEDER	FSE	OT	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
	général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ⁶⁹ et de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique	d'application et de contrôle des directives de l'Union en matière de lutte contre la discrimination; – une stratégie de formation du personnel intervenant dans la mise en oeuvre des fonds et de diffusion d'informations à celui-ci; – des mesures de renforcement de la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des directives de l'Union en matière de lutte contre la discrimination.								
2	L'existence d'une stratégie visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et d'un mécanisme garantissant son application effective.	L'application et l'exécution effectives d'une stratégie explicite visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sont garanties par: – un système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs ventilés par sexe permettant l'élaboration de politiques d'égalité fondées sur des éléments probants; – un plan et des critères ex ante d'intégration des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes au moyen de normes et de lignes directrices en la matière; – le recours à des mécanismes d'application, dont l'intervention d'un organisme chargé de l'égalité et d'experts associés à la rédaction, au contrôle et à l'évaluation des interventions.	générale	OUI	OUI					
3	L'existence d'un mécanisme permettant de garantir la transposition et l'application effectives de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées	L'application et l'exécution effectives de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées sont garanties par: – l'exécution de mesures conformes à l'article 9 de la Convention des Nations unies, visant à prévenir, à recenser et à éliminer les obstacles et les barrières à l'accessibilité des personnes handicapées; – des modalités institutionnelles d'application et de suivi de la Convention des Nations unies conformes à l'article 33 de la Convention; – un plan de formation du personnel intervenant dans la mise en oeuvre des fonds et de diffusion d'informations à celui-ci; – des mesures de renforcement de la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application de la Convention des Nations unies, dont des dispositions appropriées régissant le contrôle de la conformité aux exigences d'accessibilité.	générale	OUI	OUI					

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Type	FEDER	FSE	OT	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
7	<p>1. Existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations de l'efficacité et de l'incidence des programmes.</p> <p>2. Existence d'un système d'indicateurs de résultats requis pour sélectionner les mesures susceptibles de contribuer le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre les progrès réalisés dans l'obtention de résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.</p>	<p>Des modalités de collecte et d'agrégation des données en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'identification des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique; – des modalités de publication et de mise à disposition des données au public; – un système efficace d'indicateurs de résultats comportant notamment: – la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme; – la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs; – le respect, pour chaque indicateur, des conditions suivantes: robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données; – des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace. 	générale	OUI	OUI			PO	?	

9.2. DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT A REMPLIR LES CONDITIONNALITES EX ANTE, ORGANISMES RESPONSABLES ET CALENDRIER (TABLEAUX 25 ET 26)

- A compléter après avoir vérifié l'existence des documents prévus au tableau ci-dessus

SECTION 10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES

[7 000 caractères maximum espaces compris, soit environ 2 pages]

□ **A venir**

SECTION 11. PRINCIPES HORIZONTAUX

- Trois principes horizontaux sont inscrits dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union :
 - ✓ Le développement durable,
 - ✓ L'égalité des chances et la non-discrimination,
 - ✓ L'égalité entre les femmes et les hommes
- La stratégie nationale de développement durable 2010-2013, s'attache à préserver l'équilibre entre les dimensions environnementale sociale et économique du développement durable, à concilier le droit des générations présentes et futures et à articuler de façon cohérente les enjeux nationaux et locaux.
- Pour sa part, le Département de Martinique s'est engagé dans la voie d'un développement durable et solidaire dans le cadre d'un agenda 21,

La prise en compte de ces principes et objectifs dans le cadre du PO 2014-2020 de la Martinique repose sur une approche intégrée combinant :

- **Une approche spécifique** : qui consiste à développer des actions ciblées en vue de résorber les inégalités constatées,
- **Une approche transversale** : pour identifier et prendre en compte systématiquement les principes horizontaux dans la conception, la mise en œuvre, et l'évaluation des programmes et des opérations. C'est pourquoi pour chaque type d'action il a été retenu pour principes de sélection la cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.

Concernant **le principe d'égalité entre les femmes et les hommes**, on rappellera quelques éléments de diagnostic :

- Le marché du travail. Les femmes ont investi le monde du travail depuis 20 ans (41% en 1974 et 49.7% en 2012) mais l'écart entre les hommes demeure (54,2%) La part des femmes dans la population active ne progresse presque plus. En 5 ans, il a gagné moins de 2 points. Conséquences les femmes sont de plus en plus nombreuses au chômage et moins nombreuses à occuper un emploi.
- L'éducation et la formation professionnelle, Les femmes sont plus diplômées que les hommes à tous niveaux mais sont minoritaires dans les CAP – BEP et brevet de compagnon. Elles sont notoirement en sous représentation des femmes dans les filières technologiques et électro techniques, filières structurantes de l'économie régionale ainsi que dans l'enseignement supérieur niveau II et I mais on constate une surreprésentation dans les filières tertiaires.
- L'emploi, avec un taux d'activité féminin inférieur à celui des hommes, de fortes disparités selon les filières, les métiers et les territoires et des trajectoires professionnelles discontinues. On note des secteurs bien distincts pour les hommes et les femmes les femmes sont très majoritaires dans les emplois publics. .
- La situation dans l'emploi, la précarité et la pauvreté. La plus forte précarité des femmes se manifeste dans les formes d'emploi (temps partiel, CDD...) mais également par un nombre important de femmes en situation de chômage de longue durée,. Des populations plus fragiles pour l'accès à l'emploi parmi les femmes chefs de famille monoparentales, des femmes étrangères ou issues de l'immigration faisant face à une double discrimination et une population de plus en plus nombreuse de femmes seniors devant prolonger leur activité pour ouvrir leurs droits à la retraite.

- Les bénéficiaires des minima sociaux sont majoritairement des femmes
- L'accès aux responsabilités tant par la moindre proportion de femmes dans l'encadrement, la recherche ou la direction d'entreprise que par le nombre faible de créatrices ou repreneuses d'entreprises. Avec une propension pour les femmes les plus diplômées de quitter la région faute d'insertion professionnelle localement.
- L'articulation des temps de vie, avec des inégalités sensibles face aux services de proximité offerts aux familles qui affectent particulièrement le cadre de vie des femmes et leur situation face à l'emploi (structures d'accueil pour la petite enfance, notamment). Ces inégalités sont plus fortement marquées dans les zones rurales et le Nord de la région. Difficultés également liées aux types d'emploi occupés souvent à horaires décalés, au manque de mobilité et du poids des tâches familiales qui reposent encore à 80 % sur elles pour une moyenne de 4h par jour..

Partant de ce contexte les actions engagées dans le cadre des PO martiniquais porteront une attention particulière aux priorités suivantes :

- L'amélioration du cadre de vie et la conciliation vie privée et professionnelle
- Un accès des femmes au marché du travail facilité et amélioré
- L'amélioration de la situation des femmes en emploi
- La participation des femmes à la prise de décision et à création d'activité socio-économique
- La lutte contre la pauvreté et la précarité grandissante des femmes

La Martinique se caractérise par le vieillissement de sa population. Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent un habitant sur sept soit 15,2 % et la part de la population jeune (de moins de 20 ans) est de 27,0 %.

Selon les projections de l'INSEE, cette tendance serait de plus en plus soutenue dans les années à venir, avec une proportion de personnes de plus de 60 ans qui atteindrait 27,6 % de la population totale en 2020, et près de 40 % en 2040. La Martinique deviendrait la seconde région la plus âgée de France, après la Corse.

Cette évolution démographique aura à terme une répercussion sur la population active et au vu des réformes sur les retraites une conséquence sur le prolongement de la vie active.

Dans la mesure où le taux d'emploi est très faible (51% contre 63,8 % en métropole), la perspective de permettre aux seniors actifs occupés de rester dans l'emploi ou aux demandeurs d'emploi seniors de retrouver un emploi sur le marché du travail est un enjeu pour le territoire.

Aussi, la question du vieillissement actif revêt une dimension transversale de manière à favoriser la prise en compte de cet enjeu dans l'ensemble des axes prioritaires du PO FSE Etat.

Le tableau, ci-après, décrit de manière indicative comment seront mis en œuvre les principaux horizontaux par objectif spécifique. Le cas échéant, les appels à projets notamment urbains et territoriaux identifieront des critères de sélection spécifiques et/ou des indicateurs pertinents.

Description des actions spécifiques et des critères en lien avec les principes horizontaux

Axe prioritaire	OT	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION	11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
1 Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8i) l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle (au niveau territorial ou extra territorial)	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi par un suivi personnalisé des publics	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
		8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
		8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	Augmenter l'accès et le retour à l'emploi par la création d'entreprises pérennes	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
2 Anticiper et accompagner les mutations économiques	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8v) l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	Améliorer le dialogue social et sécuriser les parcours professionnels	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
3- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	9i) l'inclusion active en particulier en vue d'augmenter l'employabilité	Créer les conditions d'une mise à l'emploi	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
		9iv) l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général	Améliorer l'offre et les conditions d'accès aux droits, aux services à la personne, aux services sociaux et aux services de santé	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
4- Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	9vi) les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	Territorialiser les politiques d'inclusion sociale en accompagnant les actions mises en œuvre à cette échelle	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
				Equité et attractivité territoriales		

Axe prioritaire	OT	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION	11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
4 Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement supérieur préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	OT 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10i) La prévention et la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité	Réduire l'abandon scolaire précoce	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.		
					Actions spécifiques pour répondre à l'objectif d'accès à tous les savoirs	

